

Action pour l'énergie verte

Office de l'électricité de l'Ontario

Rapport annuel 2009



Le 31 mars 2010

À l'attention de l'honorable Brad Duguid
Ministre de l'Énergie et de l'Infrastructure
900, rue Bay, 4^{ème} étage
Toronto, ON
M7A 2E1

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous adresser le rapport annuel de l'Office de l'électricité de l'Ontario pour l'année 2009. Ce rapport présente une vue d'ensemble des activités et des réalisations de l'OPA durant l'exercice terminé le 31 décembre 2009 ainsi que les états financiers dûment vérifiés.

Le tout respectueusement soumis,

John M. Beck
Président

L'Office de l'électricité de l'Ontario (OPA) est chargé d'assurer à l'Ontario un approvisionnement en électricité fiable, rentable et durable. Ses champs d'intervention stratégique ont comme objet de coordonner les programmes de conservation dans toute la province, de planifier l'implantation du réseau d'électricité à longue échéance et de veiller à la mise en place des installations de production requises.

L'OPA a été institué en vertu de la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité* (modifiant la *Loi de 1998 sur l'électricité*). L'Office est régi par un conseil d'administration indépendant et rend compte à l'Assemblée législative de l'Ontario par le biais du ministre de l'Énergie et de l'Infrastructure. L'OPA est autorisé et réglementé par la Commission de l'énergie de l'Ontario.

Faits saillants de l'année 2009

- Début de la mise en application de la *Loi sur l'énergie verte*. Cette mesure législative favorisera la création de 50 000 emplois au cours des trois années à venir.
- Communication du résultat obtenu en 2008 en matière de conservation de l'électricité, soit un volume vérifié de 387 mégawatts et mise en œuvre des mesures en vue de la cible de conservation de 2010.
- Extension et perfectionnement du portefeuille de programmes de conservation. Poursuite des mesures d'appui à l'innovation et au développement du secteur de la conservation et de l'efficacité énergétique.
- Mise en place de mesures permettant aux sociétés de distribution locales de fournir des programmes de conservation indispensables à la réalisation de cibles de conservation qui leur sont prescrites par la *Loi sur l'énergie verte*.
- Au 31 décembre 2009, l'OPA avait conclu des contrats en vue de l'acquisition d'un volume total de 13 409 mégawatts, dont 3 709 mégawatts provenant de sources d'énergies renouvelables.
- Lancement réussi du Programme de tarifs de rachat garantis (Programme de TRG). La combinaison de ce programme et de l'entente de consortium signée début 2010 devrait déboucher sur l'acquisition de 2 500 mégawatts supplémentaires à partir de sources d'énergies renouvelables d'ici 2013.
- Application de la directive du Ministre à l'effet de conclure des contrats avec des centrales hydroélectriques existantes.
- Élaboration de programmes de soutien aux projets d'énergie renouvelable des collectivités des Premières nations et des Métis, des groupes communautaires et des municipalités.

- Poursuite du processus de concertation avec les collectivités des Premières nations et des Métis relativement à la planification à long terme du réseau d'électricité ainsi qu'aux possibilités de partenariats dans des projets d'énergie renouvelable.
- Conception de solutions intégrées pour l'approvisionnement des zones locales. Des infrastructures aptes à remédier aux défaillances du réseau d'électricité local ont ainsi été aménagées dans le nord de la région de York et le sud-ouest de la Région du Grand Toronto. Des projets d'aménagement similaires sont en cours dans les régions de Kitchener-Waterloo-Cambridge-Guelph et Windsor-Essex. Ces solutions reposent sur la mise en place de nouvelles sources d'approvisionnement et le renforcement du transport combinés à des mesures de conservation de l'énergie.
- Planification à long terme centrée sur la mise en œuvre des initiatives déterminées dans le Plan pour le réseau d'électricité intégré et autorisées par directives ministérielles, sur la délimitation de la capacité de transport disponible pour l'acheminement du volume croissant d'électricité produite à partir d'énergies renouvelables par suite de l'application du Programme de TRG et sur l'adaptation aux fluctuations des conditions économiques de l'Ontario.
- Participation à des activités axées sur l'expansion du secteur de l'électricité de l'Ontario, incluant la conception du réseau de distribution intelligent qui facilitera la conservation, la production décentralisée et le transport de l'électricité provenant d'énergies renouvelables.
- Mise en œuvre d'un vaste processus de participation des interlocuteurs aux programmes d'économies d'énergie et de TRG de l'OPA.

Table des matières

Message du président et du directeur général	6
Compte rendu de l'exercice 2009	9
Rapport de gestion	41
Rapport des vérificateurs	65
États financiers 2009	
Bilan	66
État des résultats	67
État des flux de trésorerie	68
État de l'évolution de l'actif net	69
Notes afférentes aux états financiers	70
Renseignements sur l'Office	Troisième de couverture

De plus amples renseignements sur les activités et les programmes de l'OPA sont disponibles sur ses sites Web:

www.powerauthority.on.ca
www.chaquekilowattcompte.ca
www.powerauthority.on.ca/fit.

Message du président et du directeur général

Aider l'Ontario à la création d'énergie verte et d'emplois verts

Le contexte dans lequel nous intervenons a subi de profonds changements au cours des douze derniers mois. La crise économique mondiale a fortement restreint l'accès au crédit pour les entreprises désireuses d'investir dans le secteur de l'électricité de l'Ontario, tant dans le domaine de la conservation que de la production. Face aux enjeux environnementaux, notamment la nécessité de réagir aux effets du changement climatique, la province a dû resserrer les cibles de restructuration de son réseau d'électricité.

Fait déterminant, le gouvernement provincial a nettement renforcé sa priorité à l'égard des énergies renouvelables et de la conservation avec l'adoption de la *Loi sur l'énergie verte*. Le Programme de tarifs de rachat garantis (TRG), une disposition fondamentale de la Loi, est la mesure la plus énergique appliquée en vue d'accroître la production d'énergie renouvelable en Ontario. L'OPA a conçu et mis en œuvre ce programme, première initiative du genre en Amérique du Nord. Dans les deux premiers mois suivant son lancement, ce programme avait suscité des demandes afférentes à de nouveaux projets d'énergie renouvelable représentant près de 8 000 mégawatts et s'était attiré l'attention internationale.

Outre le fait de stimuler l'investissement de milliards de dollars dans le secteur de l'électricité de l'Ontario, cette impulsion en faveur de l'implantation accrue de sources d'énergies renouvelables nous permet d'éliminer le charbon de nos modes d'approvisionnement, l'initiative la plus radicale entreprise au Canada pour contrer les effets du changement climatique. En fait, l'Ontario est le seul territoire au monde à exclure totalement le charbon de ses sources de production d'électricité. De plus, l'application de la Loi a donné lieu à une redistribution des responsabilités en matière de conservation, permettant ainsi aux sociétés de distribution locales (SDL) de contribuer plus activement à la cible ambitieuse que s'est fixée l'Ontario, soit de réduire de 6 300 mégawatts la demande de pointe d'électricité d'ici 2025, le plaçant là encore en tête des visées de l'Amérique du Nord dans ce domaine.

Le processus de modernisation visant à rendre le réseau d'électricité plus écologique, propre et rationnel entraînera une hausse des coûts de l'électricité. En contrepartie, les consommateurs disposeront de nouveaux outils qui leur permettront d'utiliser l'électricité plus judicieusement, de gérer leurs coûts de consommation et de générer de l'électricité et des revenus.

Fait déterminant, le gouvernement provincial a nettement renforcé sa priorité à l'égard des énergies renouvelables et de la conservation avec l'adoption de la *Loi sur l'énergie verte*.

Les changements survenus l'an dernier ont profondément modifié nos modes de fonctionnement. Avec le Programme de TRG, nos activités d'acquisition auparavant menées sur le principe de demandes de propositions concurrentielles distinctes sont à présent tournées vers un mode de passation de marché par offre standard. Nous avons élargi nos interventions en vue d'intéresser les collectivités des Premières nations et des Métis à nos programmes par des mesures propres à

renforcer leurs capacités et à favoriser leur participation à des projets potentiels de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables. Sous l'égide du Programme de TRG, nous avons de plus aidé les particuliers, les groupes communautaires et les municipalités à participer plus que jamais à l'évolution du secteur de l'électricité de l'Ontario.

En 2009, les activités de l'OPA ont également évolué en complexité. La hausse notable du nombre et de la valeur des contrats de production d'électricité que nous avons administrés ainsi que le passage à un mode de planification des systèmes plus dynamique et flexible en sont l'exemple. L'OPA a continué d'intervenir dans les questions d'actualité – telle l'initiative ontarienne d'aménagement d'un réseau d'électricité plus rationnel qui permettra le flux bidirectionnel de l'information et de l'électricité (le réseau de distribution intelligent) – mais ces nouveaux enjeux ont eux-mêmes augmenté en complexité. À la fin de l'année 2009, l'OPA gère des contrats d'approvisionnement en électricité de plus de 13 000 mégawatts et l'investissement dans les infrastructures de production d'électricité de la province s'élevait à près de 15,3 milliards de dollars.

Afin de tenir au mieux le cap de ces conjonctures fluctuantes, nous avons réexaminé et reformulé les fondements de notre vision, de notre mission et de nos principes directeurs (voir page 40). Lors de l'actualisation de ces énoncés fondamentaux, nous y avons intégré des concepts importants pour le fondement même de notre institution : partenariat, adaptabilité, perspectives. Nous avons inscrit dans nos principes directeurs plusieurs codes de conduite qui nous paraissent impératifs : transparence, obligation de rendre compte, collaboration et souplesse.

Nous avons également travaillé à l'instauration et à la valorisation d'une culture organisationnelle et d'un milieu de travail fondés sur la performance optimale et la participation du personnel par la mise en place d'un ensemble d'initiatives de gestion des talents. Dans ce cadre, nous avons réaligné notre structure organisationnelle pour répondre aux nouveaux impératifs opérationnels en appui à l'exécution de la *Loi sur l'énergie verte*, assuré la prestation de programmes de formation et de perfectionnement à l'intention de tous les employés et perfectionné notre système de gestion du rendement.

Le rôle de l'OPA dans le secteur de l'électricité est devenu celui de facilitateur, de collaborateur et de catalyseur. L'intensification des activités de consultation et de collaboration, d'une envergure jamais atteinte auparavant, déployées dans le cadre de la mise au point du Programme de TRG, en est un parfait exemple. Nous avons tenu d'innombrables consultations avec les interlocuteurs, les sociétés de distribution locales, les collectivités des Premières nations et des Métis et d'autres groupes communautaires ainsi qu'avec d'autres agences du secteur de l'électricité, notamment la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité, Hydro One et la Commission de l'énergie de l'Ontario.

Dans ce cadre, l'OPA procède à des investissements stratégiques dans l'alignement de l'initiative gouvernementale en matière d'énergie verte. Nous apporterons une priorité accrue à l'instauration de relations et de partenariats et établirons des stratégies de communications plus dynamiques et intégrées. À titre d'exemple, notre engagement dans la planification et la mise en œuvre des programmes de conservation évolue vers un rôle de soutien aux sociétés de distribution locales, dorénavant chargées de la prestation de ces programmes. Nous continuerons

d'agir selon nos principes et maintiendrons le cap dans un contexte en rapide mutation qui verra une hausse significative des économies d'énergie réalisées, autant que celle des contrats que nous gérons.

En 2010, le volume d'électricité généré aux termes de contrats de production gérés par l'OPA devrait augmenter de 4 500 mégawatts, représentant un investissement additionnel de 7 milliards de dollars dans le secteur. En 2009, les niveaux de participation aux programmes de conservation de l'OPA ont été plus faibles que prévu, essentiellement à cause de la crise économique. Nous prévoyons que cette tendance se poursuivra en 2010, pondérée par une hausse progressive des taux de participation au fur et à mesure de la reprise économique. Quoi qu'il en soit, l'OPA ira de l'avant et poursuivra ses objectifs ambitieux de promotion des activités de conservation sur le marché.

L'Ontario est l'un des rares territoires à adopter une telle perspective globale ou systémique pour restructurer son réseau d'électricité en fonction des enjeux économiques et environnementaux actuels. Avec les initiatives conséquentes déployées dans chaque champ d'intervention du secteur – objectifs de conservation optimaux, modes de production plus propres, expansion importante du réseau de transport et planification à long terme – l'Ontario entend se doter d'un réseau d'électricité plus fiable, rentable et durable, porteur de retombées économiques et soutenu par la participation de plus en plus active des consommateurs.

Le secteur de l'électricité de l'Ontario a enregistré des avancées notables au cours de l'année écoulée. Avancées tout aussi tangibles pour l'OPA. Jusqu'à présent, nous avons mené à bien de nombreuses initiatives, mais le travail en vue de doter la province d'un réseau d'électricité plus écologique et plus propre est loin d'être terminé. L'OPA continuera de remplir son rôle, soit de soutenir la transformation du secteur de l'électricité de l'Ontario, de contribuer à la reconstruction des infrastructures vitales à l'économie de demain et de faire de l'Ontario un chef de file mondial en matière d'énergie verte.

John M. Beck, Président

Colin Andersen, Directeur général

Compte rendu de l'exercice 2009

L'évolution du réseau d'électricité de l'Ontario

En 2009, la *Loi sur l'énergie verte* a profondément modifié les caractéristiques du réseau de l'électricité de l'Ontario.

Déposée en février 2009 et adoptée le 14 mai 2009, cette disposition législative de grande portée a pour objet de transformer le secteur de l'électricité de l'Ontario et stimuler la création de 50 000 emplois au cours des trois années à venir. Pour aller de pair avec ces remaniements, l'Ontario a entrepris d'éliminer progressivement les centrales de production au charbon d'ici 2014. Cette initiative des plus radicales de lutte contre les effets du changement climatique menée au Canada devrait diminuer jusqu'à hauteur de 30 mégatonnes les émissions de carbone générées par la production d'électricité de la province, soit une diminution des 75 % du taux d'émissions depuis 2003.

La crise économique mondiale également survenue en cette année 2009 a eu de lourdes conséquences pour tous les secteurs de l'économie.

Au cours de cette année, l'OPA a mené de multiples interventions liées à la mise en œuvre de la *Loi sur l'énergie verte*. Ces activités visaient principalement l'approvisionnement en électricité verte, la conservation de l'électricité et l'efficacité énergétique. Parallèlement, l'Office a poursuivi les activités d'appui à ses fonctions essentielles : fournir de l'énergie propre (telle la production d'électricité à partir du gaz naturel), planifier le réseau d'électricité de l'Ontario et participer à des initiatives majeures d'expansion du secteur de l'électricité. En intervenant à titre de catalyseur et de facilitateur, l'OPA a joué l'an dernier un rôle majeur dans la transformation du secteur de l'électricité.

Réalisation des objectifs de conservation de l'Ontario

La Loi sur l'énergie verte accorde une priorité accrue aux objectifs de conservation et d'efficacité énergétique dans la province, en élargissant notamment le champ de responsabilité des sociétés de distribution locales dans la conduite des initiatives de conservation.

Considérée comme la ressource préférée, la conservation permet de réduire les charges d'exploitation, s'avère moins coûteuse que la construction de nouvelles installations de production et se solde par un impact plus faible sur l'environnement.

L'Ontario cible une réduction de 6 300 mégawatts de la demande de pointe d'ici la fin de l'année 2025. Pour y parvenir, nous devons réduire de près de 75 à 80 % le taux d'accroissement prévu de la demande en moins de vingt ans, soit l'équivalent de la consommation d'un usager sur cinq. Cet objectif compte parmi les cibles d'économies d'énergie les plus ambitieuses de l'Amérique du Nord, voire du monde entier et l'OPA cherche des moyens d'en accélérer la réalisation. Selon nos prévisions, cet objectif sera atteint en 2024, soit un an plus tôt que prévu et en 2025, l'Ontario aura dépassé de 300 mégawatts la cible totale de 6 300 mégawatts initialement fixée.

L'accélération des cibles de résultats repose à court terme sur des programmes de conservation efficaces, à moyen terme sur des programmes de gestion de la demande audacieux et le renforcement de l'efficacité énergétique et à long terme, sur l'empreinte du remaniement des codes et des normes.

Une fois atteinte la première cible intermédiaire de 2007 fixant à 1 350 mégawatts le volume de réduction de la demande de pointe, les programmes de conservation ont poursuivi sur leur lancée et mené la province vers la deuxième cible intermédiaire, une réduction supplémentaire de 1 350 mégawatts d'ici la fin de l'année 2010. En 2008, les activités de conservation de l'OPA ont contribué à hauteur de 387 mégawatts à cette deuxième cible de réduction, suivies d'autres résultats en 2009. Les résultats vérifiés de l'année 2009 devraient être communiqués en 2010.

Le portefeuille de programmes de conservation financés par l'OPA

La conservation est restée l'une des priorités stratégiques de l'OPA pour l'année 2009. Le portefeuille de programmes de conservation mis au point par l'OPA couvre chaque secteur de l'économie.

Les programmes sont répartis en trois secteurs : le secteur résidentiel (maisons unifamiliales et immeubles d'habitation, incluant les habitations à loyer modéré), le secteur d'affaires (commercial et institutionnel) et le secteur industriel. Le tableau 1 en page 13 présente une brève description des diverses initiatives inhérentes à chacun des programmes en vigueur en 2009. Ce mode de gestion de portefeuille permet à l'OPA d'intervenir sur tous les fronts grâce à des initiatives diversifiées, à grande échelle et rentables et de centrer ses efforts sur des activités stratégiques – depuis l'efficacité énergétique et la gestion de la demande en passant par les économies d'énergie – par l'entremise de rabais sur les produits, de modernisation des immeubles et de services d'installation directe.

En 2009, L'OPA a poursuivi la mise au point de son portefeuille de programmes et la mise en place de mesures d'adaptation aux changements amenés par la *Loi sur l'énergie verte*. Ces démarches visent principalement à sensibiliser la population, à informer les consommateurs et à fournir des programmes conçus pour économiser l'électricité et obtenir une meilleure efficacité énergétique dans chaque secteur. L'OPA a également renforcé ses démarches touchant à l'établissement de partenariats et à la collaboration avec les sociétés de distribution locales. Cette approche de collaboration est cruciale à la réalisation des objectifs d'économies d'énergie de la province. En travaillant avec une grande diversité de partenaires sur l'ensemble de la province, incluant les sociétés de distribution locales, les entreprises, les institutions et les particuliers, l'OPA aide l'Ontario à atteindre des résultats optimaux en matière de conservation et d'efficacité énergétique grâce à des programmes adéquats. Fournis de pair avec des outils tels que la tarification horaire et les compteurs intelligents, ces programmes permettront à tous les Ontariens d'économiser l'électricité.

L'OPA parraine les bourses d'études dans le cadre de la conférence Découverte 09.

L'OPA a parrainé les bourses d'études remises dans le cadre de la conférence Découverte 09, quatrième conférence annuelle tenue sous l'égide des Centres d'excellence de l'Ontario en mai 2009. Plus de 80 étudiants de collèges et d'universités travaillant à des projets financés par les Centres d'excellence de l'Ontario ont participé à ce concours.

En vertu de la *Loi sur l'énergie verte*, pour obtenir leur licence de la Commission de l'énergie de l'Ontario, les sociétés de distribution locales doivent présenter des cibles de conservation dûment établies. Pour ce faire, l'OPA et les sociétés de distribution locales réaménageront les programmes d'économies d'énergie actuels pour les répartir en plusieurs programmes provinciaux qui entreront en vigueur au début de l'année 2011. L'OPA reste chargé de répondre à l'ensemble des objectifs de conservation de la province tel que prescrit dans le Plan pour le réseau d'électricité intégré. Il soutiendra au premier plan la mise en œuvre de la stratégie gouvernementale en matière d'énergie verte en travaillant en étroite concertation avec les sociétés de distribution locales au fur et à mesure de l'élargissement de leurs responsabilités au chapitre de la conservation.

Certaines des initiatives du programme ont généré de notables économies en 2009. Plusieurs nouvelles initiatives (indiquées dans le tableau 1) visant à élargir l'éventail des incitatifs et des moyens offerts aux Ontariens en matière de conservation et d'efficacité énergétique ont été mises en œuvre. À titre d'exemple, un nouveau programme de réponse à la demande, « Réponse à la demande 2 », a été lancé en début d'année 2009. Conçu à l'intention des grandes entreprises industrielles, ce programme incitatif encourage ces dernières à réduire leur consommation d'électricité durant les périodes de baisse de puissance du réseau ou de très forte tarification. En ciblant les grands consommateurs industriels capables de réduire systématiquement leurs besoins en électricité en périodes de pointe, ce programme produira des économies d'électricité additionnelles qui viendront s'ajouter aux plus de 560 mégawatts de réduction de la charge de

pointe que la province peut solliciter durant les périodes de pointe par l'activation d'autres programmes de réponse à la demande.

En novembre 2009, l'OPA a également entamé des consultations sur un nouveau projet de programme d'efficacité énergétique dans le secteur industriel. Il s'agit d'un programme quinquennal qui permettrait aux grandes entreprises industrielles d'accélérer l'investissement de capitaux dans des projets d'efficacité énergétique de vaste envergure. Dans ce cadre, il offrirait aux entreprises participantes des incitatifs financiers pour modifier leurs habitudes de consommation de manière innovante et moderniser leurs équipements. En contrepartie, ces entreprises s'engageraient formellement à atteindre les cibles d'économies d'énergie qui leur seraient fixées pour une période déterminée et à maintenir ces résultats pendant toute la durée de vie utile de leurs équipements. Le programme ciblerait les entreprises directement raccordées au réseau de transport. L'OPA négocie également avec les sociétés de distribution locales des possibilités de partenariat en vue de fournir des programmes similaires aux clients industriels de ces dernières, incluant les petites et moyennes entreprises. Ce programme devrait être lancé au cours du premier semestre 2010.

Afin de vérifier et garantir la fiabilité des résultats afférents à la réduction de la demande et aux économies d'énergie, l'OPA fait procéder à des évaluations indépendantes rigoureuses et conformes aux normes internationales des programmes dont il assure le financement. Des évaluations sont aussi effectuées pour vérifier la pertinence des programmes conçus, générer des données à l'appui de l'amélioration continue du processus de gestion et valider les scénarios de simulation. Tous les programmes financés par l'OPA ont été évalués ou le seront une fois au moins entre 2008 et 2010. En 2009, l'OPA a évalué l'efficacité de 14 des initiatives de conservation en vigueur en 2008. Les résultats définitifs des initiatives de conservation menées en 2008 ont été rendus publics en janvier 2010 et sont affichés sur le site Web de l'OPA.

Tableau 1 : Initiatives menées dans le cadre des programmes de conservation de l'OPA de 2009

Résidentiel	Affaires	Industriel
Ramassage gratuit des vieux appareils électroménagers énergivores encore fonctionnels. (À l'assaut des vieux frigos)	Incitatifs à la modernisation (éclairage, moteurs et systèmes CVAC) des bâtiments existants. (Incitatifs à la modernisation des systèmes d'électricité de la ville de Toronto)	Incitatifs au délestage volontaire des charges visant à réduire la charge de pointe en périodes de forte tarification. (Réponse à la demande 1)
Rabais sur l'achat de systèmes de chauffage, ventilation et climatisation (CVAC) à haut rendement énergétique. (Remises rafraîchissantes)	Incitatifs à la construction de bâtiments à haut rendement énergétique. (Nouvelles constructions à haut rendement énergétique)	Incitatifs au déplacement systématique de la charge de demande visant à réduire automatiquement la charge en périodes de pointe et à la déplacer en périodes creuses. (Réponse à la demande 2*)
Coupons-rabais en magasin sur l'achat de produits éconergiques. (Fête aux économies Chaque kilowatt compte)	Incitatifs à la modernisation (systèmes d'éclairage et de chauffe-eau) des petites entreprises. (Campagnes-éclair d'économies d'énergie Chaque kilowatt compte)	Incitatifs au délestage systématique sur le principe d'un engagement formel à réduire la charge dès l'activation de la demande. (Réponse à la demande 3)
Dispositifs de contrôle direct de la charge pour les climatiseurs et les chauffe-eau électriques. (<i>peaksaver®</i>)†	Incitatifs à l'aménagement de dispositifs de mesure et de gestion de l'alimentation des installations de refroidissement des grands complexes immobiliers. (Remise en service des centrales de refroidissement)	Incitatifs à la modernisation (éclairage, moteurs et systèmes CVAC) des bâtiments existants. (Incitatifs à la modernisation des systèmes d'électricité de la ville de Toronto)
Incitatifs à la modernisation (éclairage, moteurs et systèmes CVAC) des immeubles d'habitation. (Incitatifs à la modernisation des systèmes d'électricité de la ville de Toronto)	Incitatifs à la vérification de l'efficacité énergétique et à la modernisation des bâtiments du secteur hôtelier (Windsor). (ENWIN Utilities – Green Suites*)	Incitatifs à la construction de bâtiments à haut rendement énergétique. (Nouvelles constructions à haut rendement énergétique)
Programmes d'échange des guirlandes décoratives, incitatifs à la mise hors service d'appareils électroménagers et à l'achat de dispositifs d'éclairage, de barres d'alimentation avec dispositifs de contrôle intégrés et de ventilateurs de plafond (Toronto). (Toronto Hydro, services du marché de masse)	Incitatifs à la participation à des projets d'installations d'informatique à haut rendement énergétique à l'intention du secteur commercial (Région de York). (PowerStream – Data Centres*)	Apport d'un financement important pour inciter les entreprises industrielles raccordées au réseau à investir substantiellement dans des projets et des études visant l'amélioration de l'efficacité énergétique de leurs installations. (Programme d'efficacité énergétique à l'intention des grandes entreprises industrielles raccordées au réseau*)
Distribution gratuite de barres d'alimentation à minuterie intégrée (Thunder Bay). (Thunder Bay Hydro, réduction de la charge fantôme*)	Incitatifs à l'installation de dispositifs de minuterie et de contrôle extérieur de l'alimentation des chauffe-moteur utilisés en période hivernale (Thunder Bay). (Thunder Bay Hydro, Contrôle hivernal des terrains de stationnement*)	Crédits sur les factures d'électricité des entreprises ayant réduit leur demande en période hivernale comparativement à leur consommation durant la période hivernale 2008. (Hydro One, Double profit, hiver)
Crédits sur les factures d'électricité des usagers résidentiels ayant réduit leur consommation d'électricité en période estivale comparativement à leur consommation durant la période estivale 2008 (Toronto). (Toronto Hydro, Summer Challenge 2009*)	Dispositifs de contrôle direct de la charge des systèmes de climatisation et de chauffe-eau électriques des locaux commerciaux de petite superficie. (<i>peaksaver®</i>)	
Habitations à loyer modéré : installation gratuite d'ampoules fluocompactes (Toronto). (Toronto Hydro, services aux consommateurs à faibles revenus)	Incitatifs au délestage volontaire des charges visant à réduire la charge de pointe en périodes de forte tarification. (Réponse à la demande 1)	
	Incitatifs au déplacement systématique de la charge de demande visant à réduire automatiquement la charge en périodes de pointe et à la déplacer en périodes creuses. (Réponse à la demande 2*)	

	Incitatifs au délestage systématique sur le principe d'un engagement formel à réduire la charge dès l'activation de la demande. (Réponse à la demande 3)	
	Crédits sur les factures des consommateurs d'affaires ayant réduit leur demande en période hivernale comparativement à leur consommation durant la période hivernale 2008. (Hydro One, Double profit, hiver)	

* Nouvelle initiative lancée en 2009.

† Marque de commerce déposée de la société Toronto Hydro. Utilisation autorisée.

Réalisation des objectifs d'économies d'énergie par la sensibilisation et l'éducation

Parallèlement à ses activités de conception et de prestation de programmes d'économies d'énergie, l'OPA a continué de soutenir et promouvoir la conservation et l'efficacité énergétique au moyen d'initiatives d'éducation et de sensibilisation.

Dans ce cadre, il a mené des campagnes de marketing dans divers médias, participé à des activités de mobilisation des jeunes et créé le site Web du programme d'économies d'énergie «Chaque kilowatt compte»: www.chaquekilowattcompte.ca. Il a également contribué à d'autres manifestations telle la Journée de sensibilisation à la conservation de l'électricité dans le cadre d'un match de baseball des Blue Jays tenu en juin au Centre Rogers.

L'Association canadienne de marketing décerne la médaille de bronze 2009 à l'événement éconergétique «Chaque kilowatt compte» de l'automne 2008.

Au cours de cette campagne, près de 600 000 coupons ont été remboursés, un résultat nettement au-delà des attentes. Elle a mobilisé près de 60 % des consommateurs et généré des économies d'énergie de 93 192 mégawatts-heures. Pendant six semaines, à partir du 1^{er} octobre, l'on a pu voir le symbole de l'ampoule spirale et la vignette à découper adjointe, mettant en vedette les articles en promotion, symboles connus des nombreux Ontariens qui avaient participé aux campagnes antérieures.

L'OPA participe au programme novateur de conservation de l'énergie dans les écoles de l'Ontario.

Le Fonds pour les économies d'énergie soutient l'initiative de conservation de l'énergie lancée par le ministère de l'Éducation de l'Ontario en vue de réduire de 10 % en cinq ans le volume de consommation de l'électricité dans le secteur de l'éducation. Près de 5 000 établissements et immeubles administratifs scolaires de l'Ontario prévoient une facture d'électricité d'environ 459 millions de dollars pour l'année 2009-2010. En 2008, le Conseil scolaire catholique du district de York a reçu un financement de soutien de 250 000 dollars pour le recrutement d'un conseiller chargé de l'application des programmes d'encouragement. Le conseiller aidera les conseils

scolaires à obtenir des fonds pour la réalisation de projets d'efficacité énergétique offerts par les services de distribution de gaz naturel, l'OPA, les sociétés de distribution locales et le gouvernement fédéral.

Dans le cadre de la campagne d'éducation entreprise par le ministère de l'Énergie et de l'Infrastructure en vue de sensibiliser davantage le public à la conservation de l'énergie, l'OPA a conçu et mis en place une stratégie médiatique de diffusion et de publication des thématiques de cette campagne qui s'est tenue de janvier jusqu'à la fin mars dans tout l'Ontario. Cette initiative était comarquée du symbole du programme « Chaque kilowatt compte » de l'OPA et avait pour porte-parole l'environnementaliste David Suzuki.

L'OPA a poursuivi ses études de marché tout au long de l'année 2009. Il a mené à cet effet des recherches préliminaires en vue de déterminer le cadre de conception et de commercialisation des initiatives à l'intention du secteur résidentiel et du secteur d'affaires dont il assure le financement et mené des sondages de suivi des retombées des initiatives résidentielles. Ces enquêtes ont démontré que l'intérêt croissant manifesté en 2008 à l'égard des programmes et des initiatives de marketing s'est maintenu en 2009.

Pour mesurer le degré de sensibilisation à la conservation, l'OPA a effectué son troisième sondage annuel sur les attitudes et le comportement des consommateurs en matière de conservation de l'électricité. Les résultats ont démontré une légère baisse de l'intérêt à l'égard des questions touchant au secteur de l'électricité depuis 2008. L'OPA a également mis au point une grille d'évaluation des avancées vers l'instauration d'une culture de conservation dans la province qui sera utilisée à partir de 2010. Cet outil servira à mesurer les attitudes des consommateurs en matière d'utilisation et de conservation de l'électricité en prenant en compte plusieurs paramètres tels l'intérêt personnel, le leadership, le soutien du public, les coûts financiers et environnementaux et le rôle des énergies renouvelables dans ce domaine. Il permettra de suivre l'évolution des comportements et de définir l'orientation à donner aux initiatives d'éducation et de sensibilisation à la conservation des ressources énergétiques.

Renforcement des initiatives en faveur d'une culture de conservation de l'énergie en Ontario

De concert avec ses partenaires de promotion de la conservation, l'OPA a maintenu son soutien aux initiatives axées sur l'instauration d'une culture de conservation de l'énergie en Ontario.

Des efforts importants ont été mobilisés en 2009 dans le cadre d'une campagne printemps-été visant à donner une visibilité accrue à la conservation de l'énergie et à rallier le plus grand nombre possible d'Ontariens à cette cause. La campagne a été lancée à l'occasion d'un sommet sur le leadership en matière de conservation tenu le 23 avril et regroupant plus de 200 représentants de divers secteurs. L'événement central de cette campagne a été une deuxième Semaine de la conservation de l'énergie qui s'est déroulée du 17 au 23 mai, donnant lieu à plus de 175 manifestations de promotion de la conservation dans des douzaines de municipalités.

La proclamation de la *Loi sur l'énergie verte* signifie que les responsabilités concernant la politique de conservation en Ontario sont dorénavant réparties entre l'OPA, le Commissaire à l'environnement de l'Ontario, le ministère de l'Énergie et de l'Infrastructure et les sociétés de distribution locales de la province. Ces remaniements font avancer le dossier de la conservation de l'énergie et favorisent l'exploitation de sources de production nouvelles, plus propres et renouvelables pour approvisionner l'Ontario en électricité.

Soutien à l'innovation et aux nouvelles technologies

L'OPA a maintenu son soutien à l'innovation et aux nouvelles technologies dans les secteurs de la conservation, de l'efficacité énergétique et de l'approvisionnement en électricité par l'entremise du Fonds pour les économies d'énergie et du Fonds de développement technologique.

Le Fonds pour les économies d'énergie octroie du financement en appui à la réalisation de nouvelles initiatives de conservation de l'électricité et d'efficacité énergétique novatrices et aptes à réduire la demande en électricité de l'Ontario. Le Fonds de développement technologique aide à promouvoir la mise au point et la commercialisation de technologies capables d'optimiser l'approvisionnement en électricité, la conservation des ressources ou la gestion de la demande. Ensemble, ces fonds soutiennent la création d'emplois verts et l'essor économique visés par la *Loi sur l'énergie verte*.

Journée du défi communautaire

La campagne printemps-été pour la conservation de l'énergie s'est clôturée sur la Journée du défi communautaire «Comptez sur moi!» le 14 août 2009. Ce concours provincial de promotion de la conservation de l'énergie a rallié la participation de 83 municipalités, représentant 56% de la population de l'Ontario. Kingston a remporté le défi de la plus grande baisse d'électricité avec une réduction de 7,8 % de la consommation cette journée-là et Sioux Lookout est sorti gagnant du défi pour le plus grand nombre de serments de participation à la conservation par habitant avec un total de 11,44 % de promesses obtenues. Les résultats ont été annoncés le 19 août dans le cadre de la conférence annuelle de l'Association des municipalités de l'Ontario tenue à Ottawa.

En 2009, le Fonds pour les économies d'énergie est resté centré sur des initiatives qui apporteraient aux consommateurs et aux fournisseurs de services des moyens efficaces de réduire leur demande en électricité. Des fonds ont été alloués à des projets de conservation dans une large gamme de secteurs, depuis ceux de l'habitation à loyer modéré et des biens de consommation électroniques jusqu'à ceux des installations de fabrication et de la vente au détail.

Le Fonds de développement technologique a pour sa part privilégié plusieurs axes d'intervention prioritaire découlant de la *Loi sur l'énergie verte*. Au chapitre de la demande en électricité, les projets retenus portaient sur les systèmes d'éclairage à haut rendement énergétique, la conception de postes de contrôle des immeubles perfectionnés et intégrés et les systèmes perfectionnés de refroidissement et de réfrigération. Du côté de l'approvisionnement en électricité, l'une des priorités majeures de financement concernait la mise au point de technologies qui faciliteront

l'intégration des sources d'approvisionnement décentralisées dans le réseau d'électricité et contribueront ainsi au déploiement des installations de production à partir d'énergies renouvelables. Le potentiel de contribution des nouvelles technologies au développement économique et à la création d'emplois en Ontario est devenu l'un des critères d'évaluation et de financement des projets.

Un système de branchement d'appareils ménagers à partir d'une grille d'alimentation intelligente, un système novateur de cogénération industrielle de biomasse algale ainsi qu'un projet témoin de contrôle d'éclairage commercial sur Internet comptent parmi les nouveaux projets financés.

Planification à long terme du portefeuille de programmes de conservation

L'OPA a poursuivi son travail de planification relatif aux remaniements des codes et des normes ainsi qu'à son portefeuille de programmes de conservation. L'application de codes et de normes actualisés et d'une grille de tarification pertinente contribuera notablement à la réalisation de gains durables en matière d'économie d'énergie.

Tout comme par le passé, l'OPA s'est associé à un vaste éventail de partenaires pour obtenir des résultats dans ce domaine. Il a soutenu les initiatives de modification des codes d'efficacité énergétique des bâtiments et des normes de rendement des appareils électriques et de divers types d'équipement entreprises par le ministère de l'Énergie et de l'Infrastructure et le ministère des Affaires municipales et du logement. Dans ce cadre, il a notamment élaboré et proposé des normes de rendement pour les appareils électroménagers, qui ne font pour l'instant l'objet d'aucune réglementation en la matière.

Le Fonds de développement technologique soutient la création de la maison écologique d'avant-garde.

Financée par l'OPA, la société Team North a conçu l'une des maisons les plus habitables et éconergétique au monde alimentée à l'énergie solaire. La «maison du Nord» s'est classée à la quatrième place mondiale du décathlon 2009 pour l'énergie solaire tenu sous l'égide du ministère de l'énergie des États-Unis. En 2009, Team North a reçu de l'OPA un financement de 125 000 dollars destiné aux essais et aux contrôles du produit ainsi qu'aux études de marché en vue de la commercialisation du prototype. L'équipe est constituée d'étudiants et de professeurs de l'Université de Waterloo, de l'Université Ryerson de Toronto et de l'Université Simon Fraser de Burnaby, C.-B. Cet habitat produit deux fois plus d'énergie qu'elle n'en consomme.

Un autre champ d'intervention stratégique concerne l'aide à la création de collectivités durables et de plans énergétiques intégrés pour ces collectivités. Cet objectif reposait sur plusieurs initiatives: aider à la conception de solutions énergétiques communautaires aux termes de la feuille de route communiquée en août par le Conseil des ministres de l'énergie, assurer avec l'Institut urbain du Canada le financement conjoint d'un projet de cartographie de l'utilisation des terres et des ressources énergétiques pour aider à l'aménagement d'un plan énergétique dans

quatre municipalités de l'Ontario (voir l'encadré) et fournir à ces quatre municipalités un financement pour la mise en place de mesures facilitant l'aménagement de solutions énergétiques intégrées dans leur juridiction. L'OPA a de plus participé aux activités du QUEST (systèmes d'énergie de qualité pour les villes de demain). QUEST est un réseau de collaboration entre l'industrie, les groupes environnementaux, les gouvernements, les universités et les experts conseils pour faire du Canada un chef de file mondial dans les systèmes d'énergie urbains intégrés. (www.questcanada.org).

En 2009, l'OPA a également parachevé la mise au point des stratégies de transformation du marché résidentiel et commercial en appui au processus d'élargissement de son portefeuille de programmes de conservation et a entrepris l'élaboration d'une stratégie de même type pour le secteur industriel.

Un réseau de distribution intelligent pour l'Ontario

La Loi sur l'énergie verte définit le cadre d'un réseau de distribution intelligent qui entraînera une modification des habitudes de consommation de l'électricité et activera la mise en place de technologies novatrices et le raccordement d'un plus grand volume d'électricité provenant des énergies renouvelables.

Il existe un rapport étroit entre la réalisation des objectifs de conservation de l'Ontario et la mise en place d'un réseau de distribution intelligent dans la province. Le flux bilatéral de l'électricité et de l'information généré grâce à ce réseau contribuera à accélérer les avancées vers une culture de conservation. Les consommateurs pourront être informés en temps voulu des taux de tarification de l'électricité et choisir en connaissance de cause les options d'utilisation qui leur conviennent.

Les deux composantes de ce réseau les plus propices à la conservation sont les compteurs intelligents et la tarification au compteur horaire à l'intention des consommateurs des secteurs résidentiel et des petites entreprises. Les compteurs intelligents affichent en temps réel le volume d'électricité utilisé. Combiné avec la tarification en fonction de la période d'utilisation, ce système permet aux consommateurs de participer plus activement à la pérennité du réseau puisque, connaissant mieux les tarifs et leurs habitudes de consommation de l'électricité, ils sont mieux à même de les gérer. La modification des habitudes de consommation sera stimulée par la modulation des tarifs en fonction des périodes d'utilisation, qui encouragera les consommateurs à éviter la sollicitation du réseau en période de forte demande et à déplacer leur consommation en périodes de moyenne et faible demande. Le système de compteurs intelligents génère de plus des données régulières et détaillées sur la consommation de l'énergie qui sont à la disposition des consommateurs et des sociétés de distribution locales.

Cartographie de l'utilisation de l'énergie dans les collectivités

L'Institut urbain du Canada a reçu un financement de 400 000 \$ provenant du Fonds pour les économies d'énergie destiné à un projet innovateur mobilisant quatre municipalités de l'Ontario pour intégrer la planification énergétique et la planification de l'occupation des terres à l'échelon

municipal. Ces collectivités recevront des fonds pour entreprendre la cartographie de l'utilisation de l'énergie et des sols sur leur territoire en vue de mettre au point un plan intégré de développement urbain. Ce projet contribuera à réduire la demande en électricité ainsi que les émissions de gaz à effet de serre, deux éléments fondamentaux à l'appui de la conservation.

À la fin de l'année 2009, plus de trois millions de compteurs intelligents résidentiels avaient été installés en Ontario. Un million d'Ontariens devraient bénéficier de la tarification au compteur horaire d'ici l'été 2010 et 3,6 millions de foyers et de petites entreprises pourront en disposer dans le courant du premier semestre 2011. L'OPA prévoit que les systèmes de compteurs intelligents et de tarification en fonction de la période d'utilisation donneront lieu à une réduction de près de 390 mégawatts de la demande de pointe d'ici 2027, dont la majeure partie sera produite dans les débuts de la période de planification. Ces systèmes soutiendront également d'autres programmes d'économies d'énergie et la mise en place du réseau de distribution intelligent.

Le réseau de distribution intelligent permettra la création et l'intégration de technologies novatrices telles que les infrastructures de gestion nécessaires pour les besoins particuliers de l'automobile électrique et de la charge mobile y afférente et en appui du stockage des réserves d'électricité constituées pour renforcer la fiabilité de l'approvisionnement. Il servira de tremplin à l'innovation technologique tournée vers l'optimisation de la conservation et de l'efficacité énergétique.

Le réseau de distribution intelligent améliorera de plus le fonctionnement du système de transport de l'électricité en facilitant notamment le raccordement et l'exploitation des sites de production décentralisés et particulièrement le raccordement d'un plus grand nombre de sites de production à partir d'énergies renouvelables. Le Programme de tarifs de rachat garantis (TRG) de l'OPA présenté en page 21 propose des mesures pour inciter les consommateurs à devenir eux-mêmes des producteurs d'électricité. Ce programme favorise l'expansion de la production décentralisée sur l'ensemble du réseau d'électricité et le réseau de distribution intelligent permettra pour sa part le raccordement de ces installations de production locales au réseau provincial.

Contrôles et analyses comparatives de la consommation de l'énergie dans 24 collèges de l'Ontario.

Le Fonds pour les économies d'énergie a octroyé 250 000 \$ à la réalisation de ce projet du Secrétariat de conservation de l'énergie des collèges de l'Ontario achevé en 2009. Cette initiative a permis de mettre sur pied un système d'exploitation en temps réel de la consommation d'énergie dans 24 collèges publics de l'Ontario, d'assurer la formation d'un gestionnaire des installations et de financer la modernisation des bâtiments. Les initiatives en faveur de la conservation menées depuis 2007 ont généré des économies annuelles de 2 millions de dollars et l'on prévoit des économies de 6 millions de dollars supplémentaires d'ici 2010. Un financement total de 335 000 \$ sur quatre ans a été accordé pour procéder au renforcement des capacités ainsi qu'à la mise à niveau des installations qui permettront de réduire la consommation d'énergie.

L'OPA et d'autres intervenants s'emploient à optimiser l'empreinte du réseau de distribution intelligent sur les consommateurs et les exploitants du secteur par l'entremise d'initiatives telles que le Ontario Smart Grid Forum. Ce forum lancé en 2008 par la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité en collaboration avec des représentants de sociétés de distribution locales a pour but de rassembler les meneurs de jeu de l'ensemble du secteur (www.ieso.ca/smartgrid). En février 2009, ce groupe a publié un rapport intitulé « Ouvrons la voie au réseau d'électricité de demain ». Ce rapport étudiait diverses caractéristiques des composantes technologiques du réseau de distribution intelligent et les moyens de les déployer et de les intégrer sur l'ensemble de la province. Il recommandait la mise en place de mesures coordonnées et la sélection de technologies adéquates aptes à optimiser la performance du réseau d'électricité, à créer des débouchés économiques et à promouvoir un environnement durable.

Doter l'Ontario d'un approvisionnement en électricité à partir de sources d'énergie plus propres et respectueuses de l'environnement

L'une des activités d'envergure menées par l'OPA dans le cadre de la mise en œuvre de la *Loi sur l'énergie verte* en 2009, a été la conception et le lancement du Programme de tarifs de rachat garantis (Programme de TRG) pour l'approvisionnement en électricité à partir d'énergies renouvelables, telles l'énergie éolienne, hydroélectrique et solaire et la bioénergie.

L'OPA a également passé des contrats avec plusieurs installations existantes pour s'approvisionner à partir de sources de production plus propres telles la production à partir du gaz naturel, la production combinée de chaleur et d'électricité à partir d'énergies renouvelables et la production hydroélectrique.

En 2009, les activités d'acquisition de l'OPA ont maintenu un taux de croissance. En date du 31 décembre 2009, l'Office avait établi par voie de négociations ou d'appels d'offres concurrentiels 50 contrats portant sur l'acquisition de 12 392 mégawatts additionnels. Ces transactions visaient l'approvisionnement en électricité à partir de projets d'énergie renouvelable, d'installations de production alimentées au gaz naturel, d'infrastructures de production combinée de chaleur et d'électricité ainsi qu'aux termes de contrats avec la société Bruce Power pour la remise à neuf de quatre de ses réacteurs nucléaires. Ces 50 contrats représentent un investissement de 15,3 milliards de dollars dans le réseau d'électricité de l'Ontario depuis 2005.

Au 31 décembre 2009, 400 contrats portant sur l'acquisition de 1 017 mégawatts étaient gérés dans le cadre du Programme d'offre standard en matière d'énergie renouvelable (POSER). Au total, les contrats sous gestion de l'OPA couvrent la production de 13 409 mégawatts, dont 3 709 mégawatts provenant de projets d'énergie renouvelable et 6 700 mégawatts, de sources d'énergie propres (voir les tableaux 2a et 2b). Depuis 2003, plus de 1 300 mégawatts provenant de nouvelles sources d'énergie renouvelable ont été injectés dans le réseau. À la fin de l'année 2009, 25 % de la puissance installée de l'Ontario provenaient d'infrastructures de production d'énergie renouvelable. Le Programme de TRG combiné à une entente de consortium signée en janvier 2010 devrait déboucher cette même année sur des contrats pour l'acquisition de 2 500 mégawatts additionnels. Des options de transfert au Programme de TRG ont été proposées à plus de 300 titulaires de contrats au titre du POSER.

En 2010, le volume de mégawatts acquis aux termes de contrats sous gestion de l'OPA devrait augmenter d'environ 4 500 mégawatts, totalisant ainsi plus de 17 900 mégawatts et leur valeur contractuelle augmentera de 7 milliards de dollars, totalisant ainsi près de 22,3 milliards, soit une hausse respective de 34 % et de 46 %. Pour être en mesure de gérer ces hausses et particulièrement le volume conséquent de projets d'énergie renouvelable découlant du Programme de TRG, l'OPA a fait en sorte de se doter de processus de gestion des contrats efficaces et efficients.

Tableau 2a : Capacité d’approvisionnement en électricité sous contrat
De 2005 à décembre 2009.

Capacité en service (en MW)*	Capacité en construction (en MW)	Capacité en phase de planification et d’attribution de permis (en MW)	Total de la capacité sous contrat (en MW)
6 552	2 508	4 349	13 409

Tableau 2b : Capacité d’approvisionnement en électricité sous contrat

Types de technologies ou de contrats	Nombre de contrats	Total de la capacité sous contrat (en MW)	Total de la capacité en service (en MW)
Énergies renouvelables (offre standard égale ou inférieure à 10MW)	400	1 017	188
Énergies renouvelables (par contrats négociés ou appels d’offres concurrentiels)	27	2 692	2 120
Gaz naturel	14	6 271	4 066
Production combinée de chaleur et d’électricité	8	429	178
Nucléaire	1	3 000	0

*MW = mégawatts

Programme de tarifs de rachat garantis

Après des mois de consultation intensive des interlocuteurs et de planification et à la suite de la directive gouvernementale du 23 septembre, l’OPA a lancé le 1^{er} octobre le premier programme global d’offre standard jamais conçu en Amérique du Nord pour l’approvisionnement en électricité à partir d’énergies renouvelables.

Avant même la date de clôture du programme, l’OPA avait déjà conclu dans ce cadre des contrats portant sur l’acquisition de 3 700 mégawatts d’électricité provenant d’énergies renouvelables. Ce volume devrait pratiquement doubler dans les mois à venir par suite de ce programme. Le premier cycle de projets découlant du Programme de TRG devrait générer plus de 5 milliards de dollars en investissements et emplois verts en Ontario et un volume de 2 500 mégawatts d’énergie verte. Une fois terminée, la ligne de transport Bruce-Milton permettra le raccordement de 1 500 mégawatts additionnels d’électricité verte au réseau.

Le Programme de TRG propose des tarifs fixes sur les contrats à long terme d'acquisition d'électricité provenant de sources renouvelables telles la bioénergie (biomasse, biogaz et gaz d'enfouissement), l'énergie éolienne terrestre ou marine, le photovoltaïque solaire et l'énergie hydroélectrique. Les contrats sont établis sur 20 ans, à l'exception de ceux concernant les centrales hydroélectriques, pour lesquels l'entente est fixée à 40 années. Les prix de rachat de l'électricité produite varient suivant les types de sources d'énergies renouvelables exploitées et la taille de l'installation. Les paiements sont calculés de manière à couvrir les immobilisations et les charges d'exploitation généralement applicables et à rapporter un rendement raisonnable de l'investissement sur la durée du contrat.

Afin d'encourager leur participation au programme, les projets des Autochtones et des collectivités locales sont admissibles à un paiement additionnel au prix prévu au contrat. Ce montant est proportionnel à la participation financière de ces groupes dans le projet. Ces promoteurs bénéficient aussi d'une réduction sur les garanties de paiement.

Le Programme de TRG comprend deux volets : le TRG proprement dit et le Programme de TRG pour les micro-projets. Le Programme de TRG concerne les installations développant une puissance de plus de 10 kilowatts d'électricité; tandis que le Programme de TRG pour les micro-projets vise les très petits projets d'énergie renouvelable, telles les installations du secteur résidentiel et des petites entreprises, d'une capacité nominale de 10 kilowatts ou moins. Les processus de demande et d'adjudication de contrats dans le cadre du Programme de TRG pour les micro-projets sont également simplifiés.

Le Programme de TRG a suscité un intérêt massif. Au cours des 60 jours de sa durée, arrivée à échéance le 30 novembre, cette initiative avait fait l'objet de 2 200 demandes. Les projets proposés ont le potentiel de générer près de 8 000 mégawatts d'électricité provenant d'énergies renouvelables. Cela démontre de prime abord l'immense intérêt de l'Ontario à l'égard de l'énergie verte. À la mi-décembre, des offres de contrat conditionnelles afférentes à 700 projets relevant du Programme de TRG pour les micro-projets avaient été établies, suivies par plus de 450 autres offres de même type en janvier 2010. L'établissement d'offres de contrats afférentes à des demandes de participation au Programme de TRG reçues au cours de la période de validité du programme a débuté en mars 2010.

En décembre, feu vert pour plus de 700 projets de toitures solaires.

Le 16 décembre, l'OPA offrait à 700 Ontariens la possibilité de produire de l'électricité à partir d'énergies renouvelables sous l'égide de son Programme de TRG pour les micro-projets. Cette initiative encourage des producteurs potentiels de diverses catégories, tels les propriétaires de résidences, les établissements scolaires, les agriculteurs et les petites entreprises à se lancer dans des projets d'énergie renouvelable à petite échelle générant un volume d'électricité de 10 kilowatts ou moins. Elle s'inscrit dans le cadre général du Programme de TRG, l'une des pierres d'assise de la *Loi sur l'énergie verte*, qui favorisera la création de 50 000 emplois verts directs et indirects dans la province.

L'OPA a mis au point des mécanismes pour déterminer l'ordre dans lequel la capacité de transport existante et autorisée sera attribuée aux promoteurs de projets dans le cadre du Programme de TRG. Dans le cas des installations requérant la construction d'une ligne de transport, les parties prenantes au projet de TRG aideront à identifier les tronçons des réseaux de distribution ou de transport à agrandir ou à renforcer. Un test de rentabilité déterminera les zones dans lesquelles les travaux d'agrandissement ou de renforcement des réseaux de distribution et de transport seront réalisés. Ces projets d'agrandissement seront évalués et approuvés par les instances de réglementation compétentes avant leur mise en œuvre.

En septembre 2009, le ministère de l'Énergie et de l'Infrastructure a demandé à Hydro One de faire démarrer la construction d'un certain nombre d'infrastructures de transmission et de distribution dans diverses zones de l'Ontario. De concert avec la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité et les transporteurs et distributeurs de la province, l'OPA travaille à déterminer les infrastructures de transport et de distribution qui feront l'objet d'investissements prioritaires.

Autres principales activités d'acquisitions

En 2009, l'OPA a mené plusieurs autres activités d'acquisitions conséquentes.

Tel que dicté par directive ministérielle, l'OPA a poursuivi ses activités d'acquisition de ressources hydroélectriques par voie de négociations ou de contrats d'offre standard avec les propriétaires et les exploitants de centrales hydroélectriques existantes. Toutes les autres activités d'acquisitions ont été effectuées par processus concurrentiels.

Acquisitions concurrentielles

Production à partir du gaz naturel

En août 2008, l'OPA a reçu une directive gouvernementale visant la mise en chantier d'environ 850 mégawatts de production énergétique à cycle combiné au gaz naturel dans le sud-ouest de la Région du Grand Toronto pour remédier aux difficultés d'approvisionnement local qui y existent. À la fin de 2008 et au début de 2009, l'OPA a lancé des appels d'offre concurrentiels à la suite desquels quatre soumissionnaires ont été présélectionnés et invités à présenter leurs projets d'aménagement de centrale. En octobre 2009, l'OPA a conclu avec TransCanada Energy Ltd. un contrat de 20 ans portant sur la conception, la construction et l'exploitation d'une centrale de production d'électricité d'une capacité de 900 mégawatts à Oakville. Cette centrale deviendra une nouvelle source d'approvisionnement en électricité propre pour le sud-ouest de la Région du Grand Toronto, qui connaît une expansion croissante. Cette centrale électrique alimentée au gaz naturel permettra de maintenir la fiabilité de l'approvisionnement local et de remplacer la centrale de production au charbon de Lakeview, contribuant ainsi à faire de l'Ontario le premier territoire au monde à exclure le charbon de ses sources de production d'électricité. Elle fonctionnera en tandem avec d'autres installations génératrices intermittentes aux sources énergétiques renouvelables qui entreront progressivement en service. L'exploitation commerciale de la centrale débutera d'ici la fin de l'année 2013. Les normes d'émissions seront à 80 % plus strictes que celles fixées par le ministère de l'Environnement.

Le Centre de l'énergie Portlands bat les records d'échéance et de budget.

Le Centre de l'énergie Portlands est entré en service en avril 2009, en avance de son échéance et en deçà du budget prévu. D'un coût de construction de 730 millions de dollars, cette centrale de production à cycle combiné alimentée au gaz naturel est une installation à haut rendement énergétique capable de générer suffisamment d'électricité pour alimenter 500 000 foyers. Elle aide à répondre aux besoins en électricité du centre de Toronto.

De plus, trois grandes centrales de production à cycle combiné alimentées au gaz naturel - la centrale Goreway, les carrefours énergétiques de Portlands et de St. Clair - sont également entrées en service en 2009, rajoutant ainsi à l'approvisionnement de la province près de 2 000 mégawatts supplémentaires provenant de sources d'énergie propres.

Production combinée de chaleur et d'électricité

L'OPA compte actuellement des contrats avec huit centrales de production combinée de chaleur et d'électricité d'une capacité totale de 429 mégawatts. Ces contrats d'acquisition ont été établis aux termes de deux directives gouvernementales.

En 2005, l'OPA a reçu comme directive d'acquérir jusqu'à 1 000 mégawatts d'électricité provenant d'installations de production combinée de chaleur et d'électricité à haute efficacité énergétique, incluant des infrastructures de cogénération industrielle et des centrales de production de districts. La phase de démarrage, débutée en 2006, a débouché sur l'établissement de sept contrats portant sur un volume total de 414 mégawatts. Un deuxième processus d'acquisition a été lancé en 2007. L'appel de soumission arrivé à échéance en avril n'a débouché sur aucun contrat, principalement à cause d'une conjoncture économique défavorable à l'investissement dans des projets à grande échelle de production combinée de chaleur et d'électricité.

L'OPA a ensuite reçu une autre directive à l'effet d'acquérir environ 100 mégawatts d'électricité provenant d'installations de production combinée de chaleur et d'électricité d'une capacité de plus de 10 mégawatts alimentés de sources renouvelables. Le processus d'acquisition a débuté en juin 2008 et s'est terminé en été 2009. Il s'est soldé par l'attribution d'un contrat portant sur l'acquisition d'une installation de production combinée de chaleur et d'électricité d'une capacité de 15 mégawatts alimentée aux carburants renouvelables, située dans le canton de Haig, du district d'Algoma.

L'OPA et la St. Marys Paper Corporation ont entamé un processus de négociations portant sur l'aménagement d'une station de cogénération d'énergies renouvelables sur le site des installations de l'entreprise, à Sault Ste Marie. L'OPA est également en pourparlers avec AbitibiBowater relativement à l'aménagement d'une installation de cogénération sur le site d'exploitation de l'entreprise, à Thunder Bay.

Les installations de production combinée de chaleur et d'électricité constituent une solution efficace pour couvrir les besoins d'électricité et de chauffage des usagers résidant à proximité immédiate de ces sites et l'OPA poursuivra ses démarches pour l'acquisition d'un plus grand nombre de centrales de production combinée de chaleur et d'électricité à haute efficacité énergétique. Il étudie les modes d'adjudication de marchés les plus adéquats pour se procurer le volume restant de mégawatts requis pour satisfaire aux exigences de la directive.

Énergies renouvelables

En août 2007, l'OPA a reçu comme directive d'acquérir 2 000 mégawatts en installations d'énergies renouvelables d'une capacité supérieure à 10 mégawatts. Le processus d'acquisition échelonné a débuté en novembre 2007. En janvier 2009, l'OPA attribua des contrats de 20 ans pour l'aménagement de six parcs éoliens qui devraient créer près de 2 200 emplois directs et indirects. Ces installations fourniront suffisamment d'électricité pour alimenter plus de 120 000 foyers et généreront un peu plus de 491 mégawatts de nouvelle production d'énergies renouvelables. Trois de ces installations se trouvent dans la région de Chatam-Kent; les trois autres sont établies respectivement dans la région d'Essex, le comté de Prince Edward et près de Thunder Bay. Toutes les installations entreront en service d'ici la fin 2012.

Aux termes de son engagement à soutenir les objectifs gouvernementaux concernant l'acquisition de sources de production rentable d'électricité propre et la mise en valeur de la production d'énergies renouvelables et de la conservation, l'OPA a reçu en mai la consigne de rechercher de nouveaux contrats d'acquisition de centrales hydroélectriques qui sont directement ou indirectement raccordées au réseau contrôlé par la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité, mais n'appartiennent pas actuellement à la Ontario Power Generation.

Une usine ontarienne de modules solaires créatrice de 500 emplois.

Canadian Solar Inc., un fabricant canadien de modules solaires, prévoit implanter une unité de production d'une capacité de 200 mégawatts en Ontario. L'aménagement se fera par étapes et la première phase d'exploitation débutera en 2010. L'usine créera 500 emplois directement stimulés par les prescriptions du Programme de TRG relatives au contenu national et disposera d'une capacité suffisante pour assurer l'alimentation annuelle de 60 000 foyers en électricité. Le coût estimatif de l'opération s'élève à 24 millions de dollars. Une fois terminée, cette usine sera la plus importante installation de fabrication de panneaux solaires en Amérique du Nord.

En réponse à cette directive, l'OPA a mis sur pied l'initiative de contrats de développement hydroélectrique qui détermine les modalités de négociation de contrats d'acquisition d'installations de production hydroélectriques existantes et admissibles. L'initiative couvre deux catégories de contrats : l'une concerne les grandes installations d'une capacité égale et supérieure à 10 mégawatts et l'autre s'applique aux petites installations d'une capacité inférieure à 10 mégawatts. L'acquisition des grandes installations se fait par négociations individuelles avec l'OPA; celle des petites installations est menée sur le principe de contrats types stipulant une offre à prix fixe. En décembre, l'OPA a établi des contrats avec les exploitants de deux grandes

centrales, augmentant ainsi de près de 1 000 mégawatts le volume d'énergie hydroélectrique sous contrat avec l'OPA. Ces contrats de 20 ans portent sur 24 centrales existantes qui fourniront annuellement à la province une production de plus de 3,1 millions de mégawattheures provenant d'énergies renouvelables. Le processus d'appel de soumission pour les petites installations a débuté en décembre 2009 et les premiers contrats ont été attribués en janvier 2010.

L'OPA a poursuivi ses négociations avec Ontario Power Generation relativement à l'agrandissement et au réaménagement de quatre centrales sur le tronçon inférieur de la rivière Mattagami. Une fois les travaux achevés, ces centrales auront une capacité de production de 450 mégawatts.

Énergie nucléaire

L'OPA gère actuellement un contrat avec la société Bruce Power pour la remise à neuf de quatre réacteurs nucléaires de sa centrale A, d'une capacité totale de 3 000 mégawatts. L'OPA assure également la coordination d'un groupe de travail sur la remise en état de la flotte nucléaire, auquel participent notamment les exploitants de centrales et le ministère de l'Énergie et de l'Infrastructure.

Une centrale hydroélectrique entre en phase d'exploitation.

L'exploitation commerciale d'une centrale hydroélectrique de huit mégawatts appartenant à la compagnie Trent Rapids PC, située près de Peterborough, a démarré en fin d'année 2009.

Énergie provenant de déchets

En décembre 2008, l'OPA a reçu la consigne d'entamer des négociations avec les régions de Durham et de York en vue d'acquérir de l'électricité en provenance d'une usine de traitement des déchets commerciaux. L'activité de production d'électricité de cette installation viendra en appoint à son objet initial, réduire les besoins d'enfouissement par le traitement thermique des déchets résiduels. Les négociations se sont terminées en 2009 et le contrat sera exécuté en 2010.

Programmes de soutien aux énergies renouvelables

Aux termes de directives ministérielles, l'OPA a conçu des programmes de soutien visant à rallier la participation des collectivités autochtones, des groupes communautaires et des municipalités au Programme de TRG.

En 2010, l'OPA mettra en œuvre des programmes facilitant la participation des collectivités autochtones et des groupes communautaires à la construction d'installations de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables. Il a également mis sur pied un troisième programme afférent au remboursement des frais engagés par les municipalités dans le cadre de l'aménagement de ces installations. Ces programmes de soutien seront lancés au cours du premier semestre 2010.

Le Programme de partenariats énergétiques pour les autochtones est composé de trois volets : le soutien à la conception de plans énergétiques visant à déterminer les intérêts, les besoins et les débouchés locaux concernant l'exploitation des énergies renouvelables et la conservation; le financement d'une partie des coûts accessoires liés à la mise en place de leurs projets; et le soutien à la création d'un réseau d'énergie renouvelable pour les Autochtones, qui facilitera l'échange des connaissances et des pratiques exemplaires afférentes aux projets d'énergie renouvelable des Premières nations et des Métis. Un programme connexe, le Programme de garanties d'emprunt pour les Autochtones administré par l'Office ontarien de financement, aide à élargir l'accès des Premières nations et des Métis à des fonds d'immobilisations pour la réalisation de projets d'énergie renouvelable. Ce programme d'un coût de 250 millions de dollars s'applique aux projets de production et de transport de l'électricité.

Le Programme de partenariats énergétiques communautaires fournit une aide financière initiale jusqu'à concurrence de 200 000 \$ sous forme de subventions versées aux groupes communautaires projetant de construire des installations de production d'énergies renouvelables d'une capacité supérieure à 10 kilowatts et d'une capacité égale ou inférieure à 10 mégawatts.

Le Programme d'aide aux municipalités pour les projets d'énergie renouvelable défraie les coûts directs engagés par les municipalités pour faciliter l'aménagement d'installations de production d'énergies renouvelables dans leur juridiction.

Après le lancement de ces programmes, l'OPA procédera à leur évaluation une fois au moins tous les deux ans et communiquera au Ministre les résultats de cette vérification et les recommandations quant aux améliorations à apporter à ces initiatives.

Cinq fermes éoliennes sont entrées en service en 2009.

Le parc éolien de la ligne Swanton, installation d'une capacité de 10 mégawatts située dans la municipalité de Chatham-Kent et aménagée dans le cadre du POSER est entré en phase d'exploitation commerciale, tout comme la ferme éolienne de la ligne Bisnett, d'une puissance de 10 mégawatts, également située à proximité de Swanton et le parc éolien de la société Proof Line, d'une puissance de 6,6 mégawatts situé près de Forest, en Ontario. La ferme éolienne de la société Enbridge Ontario, aménagée à Kincardine (181,5 mégawatts) ainsi que le parc éolien de l'île Wolfe (197,8 mégawatts) sont également entrés en phase d'exploitation commerciale en 2009.

Réalisations par planification intégrée

Conception de solutions intégrées pour les zones locales

L'OPA a identifié plusieurs régions susceptibles d'être exposées à une insuffisance d'approvisionnement et à une vulnérabilité du réseau.

L'approche préconisée à l'égard de ces régions est de privilégier une planification intégrée qui permettra d'optimiser le potentiel de ressources par des mesures de conservation tout en tenant compte des besoins en infrastructures et en production. L'OPA travaille avec les sociétés de distribution locales, les transporteurs et les administrations locales à la mise en place de mesures qui permettront la réalisation de programmes d'économies d'énergie ou de projets d'infrastructure dans ces régions.

Cette approche intégrée a été appliquée dans la recherche de solutions aux besoins de la région urbaine de Kitchener-Waterloo-Cambridge-Guelph. Au cours des dernières années, l'OPA a demandé aux sociétés de distribution locales, aux municipalités et aux interlocuteurs de la région de participer à un processus de réflexion approfondie sur les moyens de maintenir et de garantir la fiabilité de l'approvisionnement local en électricité. La planification de solutions pour la grande région de Kitchener-Waterloo-Cambridge-Guelph se poursuivra en 2010. Elle s'appuiera sur des paramètres tels que la reprise économique, les initiatives de conservation et l'expansion des projets de production décentralisée, notamment ceux concernant la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables entrepris dans le cadre du Programme de TRG de l'OPA.

La région de Windsor-Essex, elle aussi, fait face à des difficultés d'approvisionnement et de fiabilité du réseau qui nécessitent la mise au point de solutions intégrées aptes à remédier à cette situation. Le processus d'engagement intensif des interlocuteurs mené en 2008 et 2009 a débouché sur la formulation d'une solution intégrée axée sur la conservation, la production décentralisée, l'aménagement d'une nouvelle ligne de transport et l'installation d'un nouveau poste de transformation à proximité de la municipalité de Leamington. Hydro One a l'intention de présenter d'ici la fin de 2010 à la Commission de l'énergie de l'Ontario une demande d'approbation concernant la construction de nouvelles stations de transport dans ce secteur.

Planification à long terme du réseau d'électricité intégré

La planification du réseau d'électricité intégré est une responsabilité de base de l'OPA.

La cible de planification primordiale de 2009 portait sur la mise en œuvre des priorités dictées par la *Loi sur l'énergie verte* et plus particulièrement des composantes du Programme de TRG touchant au transport de l'électricité. Dans ce cadre, l'OPA a compilé des données sur la disponibilité des lignes de transport pour les transmettre aux intervenants du secteur et élaboré des options pour l'élargissement du réseau.

L'OPA a continué de travailler en étroite concertation avec diverses catégories d'interlocuteurs telles les municipalités et les collectivités des Premières nations et des Métis à la mise au point de scénarios et de plans pertinents concernant la consommation et la distribution de l'électricité

ainsi que les infrastructures, la conservation et les créneaux d'investissement à l'échelon local dans ce domaine. Ces interlocuteurs participeront activement à la planification et à la mise au point de projets propres à satisfaire leurs besoins en électricité.

En septembre 2008, l'OPA a reçu une directive ministérielle à l'effet de revoir son Plan pour le réseau d'électricité intégré en vue d'accélérer la réalisation des cibles de conservation et d'accroître le volume et la diversité de la production d'énergies renouvelables et de la production décentralisée. L'OPA a également reçu pour consigne d'orienter le plan sur le renforcement de la capacité de transport dans certaines régions de la province afin de privilégier le développement des énergies renouvelables et de cibler également le renforcement des relations avec les collectivités des Premières nations et des Métis, incluant la recherche de possibilités de partenariats avec ces dernières dans des projets de production et de transport de l'électricité. Par suite de cette directive, la présentation orale du plan devant la Commission de l'énergie de l'Ontario a été suspendue à la fin septembre 2008.

Depuis la réception de cette directive, l'OPA a terminé le remaniement du plan en prenant en compte plusieurs changements, incluant ceux découlant de la *Loi sur l'énergie verte* et ceux consécutifs à la récession économique.

L'Ontario progresse à grands pas dans ses interventions en vue d'exclure le charbon de ses sources d'approvisionnement d'ici 2014 et a déjà dûment amélioré la fiabilité du réseau d'électricité et les résultats en matière de réduction des émissions de carbone. Il continue de procéder à des investissements dans la production, la conservation et le transport de l'électricité et d'accélérer l'intégration de l'énergie verte dans les ressources de la province. Si au cours des cinq dernières années les intervenants du secteur ont investi massivement dans le réseau, ils en ont également beaucoup appris sur son évolution. Cet éclairage permettra de perfectionner le processus de planification du réseau d'électricité de demain.

Les coûts des immobilisations en infrastructures commencent à être transférés aux consommateurs par l'augmentation des tarifs de l'électricité. L'OPA s'emploie à communiquer ces changements et à mieux faire comprendre les nouveaux enjeux à l'origine de la hausse des coûts.

Le processus de planification du réseau d'électricité utilisé par l'OPA tient compte de l'ensemble des facteurs d'incertitudes qui influencent les plans d'électricité. Il applique des scénarios de simulation permettant d'en déterminer plus clairement les conséquences. En 2009, l'OPA a examiné les perspectives en matière de demande et d'approvisionnement en électricité à la lumière des modifications du cadre d'action et étudié les évolutions potentielles de la conjoncture économique afin de déterminer des options stratégiques à retenir. Ces scénarios donnent à penser que l'Ontario devra garder certaines options ouvertes pour conserver sa latitude d'intervention face à diverses fluctuations possibles et qu'il devra aussi, le cas échéant, procéder à des choix stratégiques radicaux pour rester concurrentiel sur le terrain de ses services en électricité.

Planification à long terme du réseau d'électricité.

De concert avec les interlocuteurs, les planificateurs préparent la mise en œuvre des programmes de conservation, de développement des énergies renouvelables et d'autres sources de production et d'expansion du réseau de transport sur l'ensemble de la province. Ces activités sont essentielles à l'économie, la prospérité et la qualité de vie de la province.

Relations avec les collectivités des Premières nations et des Métis

L'une des initiatives clés de l'OPA est d'associer les collectivités des Premières nations et des Métis au processus de conservation et de planification globale dans le secteur de l'énergie et de faciliter leur participation à des projets porteurs dans ce secteur.

Tout au long de l'année 2009, l'OPA a travaillé en concertation directe avec les collectivités des Premières nations et des Métis sur une diversité d'initiatives telles la planification à long terme du réseau d'électricité (dans le cadre du Plan pour le réseau d'électricité intégré), la planification de l'approvisionnement des collectivités éloignées non raccordées au réseau provincial, les occasions de participer à des projets d'énergie renouvelable, de conservation et d'efficacité énergétique, la *Loi sur l'énergie verte* et la mise au point du Programme de TRG. L'OPA a la ferme intention de veiller à ce que ces collectivités aient accès aux ressources qui leur permettront de contribuer aux initiatives en vue de faire de l'Ontario une province tournée vers l'énergie verte et la conservation d'une manière qui soit en harmonie avec leurs valeurs et leur patrimoine. Le succès de cette initiative repose à tous égards sur l'instauration et le maintien de relations de confiance, de coopération et de respect mutuel avec les chefs et les collectivités des Premières nations et des Métis.

Depuis décembre 2008, l'OPA s'est lancé dans un processus approfondi de communication et de mobilisation qui a donné lieu à de nombreuses réunions et séances d'information avec les collectivités autochtones de tout l'Ontario. La décision d'établir des incitatifs financiers additionnels et de réduire les taux de garanties de paiement pour le volet du Programme de TRG à l'intention des Autochtones, décision influencée par les avis de ces derniers, est un exemple éloquent des retombées positives de ces démarches. L'OPA travaille également avec ces collectivités dans le cadre du groupe de travail sur le transport de l'électricité dans le nord-ouest de l'Ontario, chargé de concevoir un plan d'approvisionnement plus efficace des collectivités éloignées. Le plan cible des solutions à court terme, tels des projets d'économies d'énergie et d'aménagement de petites installations solaires et éoliennes qui réduiront l'utilisation du diesel, ainsi que des solutions à long terme.

L'OPA a continué de conclure des ententes de renforcement des capacités avec les organisations des Premières nations et des Métis. Ces ententes visent à aider ces groupes à se doter des ressources nécessaires pour participer à la planification à long terme du réseau d'électricité de l'Ontario.

La conférence sur le thème «Conserver la lumière» remporte un vif succès.

Ce rassemblement des collectivités des Premières nations et des Métis de tout l'Ontario organisé sous l'égide de l'OPA, s'est déroulé à Thunder Bay en septembre 2009. Il avait pour visée d'aider à la préservation de la Terre mère en encourageant la conservation de l'énergie par le recours aux valeurs et aux procédés traditionnels. Pour préparer l'événement, les Anciens de culture ancestrale et chrétienne des Premières nations ainsi que les sénateurs métis ont tenu deux journées de cérémonies rituelles consacrées à la formulation des messages clés en faveur de la conservation. Il s'agit de la première rencontre jamais vécue de mémoire vivante entre les

Anciens des Premières nations et les sénateurs métis. Le message communiqué aux plus de 200 dirigeants politiques et particuliers participant à la conférence reposait sur l'inclusion, avec une emphase particulière à l'égard de la jeunesse et une vision globale de la conservation et de l'environnement. Les exposés ont mis l'accent sur les réussites et les défis des collectivités autochtones de l'Ontario en matière de conservation de l'énergie et sur les possibilités qui s'offraient à eux dans ce domaine.

Au début de l'année 2009, des ententes de renforcement des capacités ont été conclues avec la Nation Nishnawbe-Aski, l'Union des Autochtones de l'Ontario (Anishinabek) et la Nation Métis de l'Ontario. La Nation Métis de l'Ontario et l'Union des Autochtones de l'Ontario ont mené à bien au cours de cette même année tous les travaux prévus par leurs ententes respectives. Les travaux prévus aux termes de l'entente similaire de renforcement des capacités établie avec la Nation Nishnawbe-Aski ont été achevés dans le courant du premier trimestre 2010. L'OPA travaille aussi avec les administrateurs du Traité 3 et l'Association des Iroquois et des indiens unis à l'établissement d'autres ententes de même portée.

L'OPA a également entrepris plusieurs activités de sensibilisation à la conservation et de soutien aux initiatives d'économies d'énergie auprès des collectivités des Premières nations et des Métis. En septembre, l'OPA a travaillé en partenariat avec des organisations des Premières nations et des Métis à la préparation de la deuxième conférence sur le thème « Conserver la lumière » tenue à Thunder Bay (voir l'encadré page 32). Les Anciens des collectivités des Premières nations et des Métis se sont regroupés pour la première fois dans un espace de dialogue commun pour communiquer à plus de 200 dirigeants des Premières nations et des Métis leurs conseils unanimes sur les pratiques à observer à l'égard de la conservation des ressources. Le programme d'efficacité énergétique et des mesures de conservation à l'intention des collectivités autochtones a également progressé au cours des deux dernières années. Ce programme a été mis au point en prenant conseils et avis auprès des Aînés des Premières nations et des Métis.

Dans le cadre du Programme de partenariats énergétiques pour les Autochtones, l'OPA lancera au cours du deuxième semestre de 2010 le site Web du réseau d'énergie renouvelable pour les Autochtones qui facilitera le renforcement des capacités et la participation de ces collectivités à des projets d'énergie renouvelable dans le cadre du Programme de TRG et du Programme de TRG pour les micro-projets. De plus, au début de l'année 2010, un comité consultatif composé de représentants des Premières nations et des Métis a entrepris la formulation de critères à appliquer aux principales composantes du programme.

Mobilisation des interlocuteurs

En 2009, l'OPA a poursuivi ses activités de consultation, de communications publiques et de mobilisation visant à rallier la participation d'une vaste diversité d'interlocuteurs dans la restructuration du secteur de l'électricité.

L'engagement des interlocuteurs demeure au cœur de pratiquement toutes les initiatives et activités de l'OPA. Les activités de mobilisation, de médiatisation et d'information du public ont porté en particulier sur les initiatives concernant les zones exposées à des difficultés d'approvisionnement local, les acquisitions, incluant la conception du Programme de TRG et les programmes d'économies d'énergie de l'OPA.

Les activités de mobilisation des interlocuteurs se sont poursuivies dans deux zones affectées par le manque de fiabilité du réseau local: le nord de la région de York et le sud-ouest de la Région du Grand Toronto. Dans ce cadre, l'OPA a notamment fait des annonces publiques, tenu des réunions avec les groupes communautaires locaux et organisé des séances d'information particulières et publiques. L'OPA continuera d'apporter du soutien à ces zones au fur et à mesure de la mise en œuvre des solutions.

Concours de cartes de vœux de Noël.

Le concours 2009 de cartes de vœux de Noël lancé par l'OPA sur le thème de la sensibilisation aux ressources énergétiques et de l'utilisation judicieuse de l'électricité a été remporté par un élève de l'école publique William G. Davis, de Windsor. L'OPA en a fait sa carte de vœux de Noël 2009. Le gagnant s'est mérité un trophée, un chèque de récompense de 200 \$ et un tableau interactif SMART de 64 pouces pour sa salle de classe. Les douze premiers dessins sélectionnés ont été exposés en décembre au Musée des enfants de Kitchener-Waterloo.

L'OPA a travaillé avec toutes les parties intéressées par les contrats d'acquisition types d'installations de production combinée de chaleur et d'électricité et les programmes d'offre standard pour les projets d'énergie renouvelable. Les commentaires des interlocuteurs ont fourni des données d'une grande utilité pour la mise au point des demandes d'expression d'intérêt, des appels d'offres et des contrats d'acquisition types et joué un rôle essentiel dans la conception du Programme de TRG.

La mise au point du Programme de TRG reposait sur un principe de communication et d'interaction étroites avec les interlocuteurs. Ce programme a fait l'objet d'une consultation intensive jamais entreprise jusque-là par l'OPA. Des rencontres multiples visant à recueillir le plus grand nombre de données et d'avis possibles ont été prévues pour chaque étape de la mise au point du programme. Toutes ces réunions, qui ont regroupé un total de 8 000 participants, ont fourni des renseignements précieux pour la formulation du programme.

Une fois le programme lancé, l'OPA a continué de tenir des réunions régulières avec les parties intéressées pour discuter des difficultés rencontrées. Ces réunions ont été tenues de la manière la

plus souple possible. Ainsi, de nombreuses rencontres en personne ont été transmises simultanément par Internet et téléphone afin de permettre aux participants dans l'incapacité d'être présents de suivre les exposés et de poser leurs questions.

Au chapitre de la conservation, l'OPA a continué d'encourager les interlocuteurs, notamment les sociétés de distribution locales, les entreprises industrielles et commerciales, les groupes de protection de l'environnement et d'autres intervenants du secteur à contribuer à la mise au point et au perfectionnement des initiatives inhérentes aux programmes. Une partie du travail portait sur la recherche de moyens susceptibles d'améliorer les programmes d'économies d'énergie offerts conjointement avec les sociétés de distribution locales. L'OPA a tenu des journées complètes d'étude sur le programme de campagnes-éclair «Chaque kilowatt compte» et le programme «À l'assaut des vieux frigos». Elles ont donné lieu à des exposés sur les meilleures pratiques, présentés par des sociétés de distribution locales ainsi qu'à des séances d'échanges de vues sur le mode de structuration et de prestation de ces initiatives.

Pour sensibiliser les interlocuteurs à son mandat, ses initiatives et ses propositions de plans et de programmes, l'OPA a utilisé de multiples modes de communications. Les webémissions et les téléconférences, les communications sur son site Web, les ateliers, les médias imprimés et électroniques, la publicité, les publications de l'Office, dont ses bulletins et ses brochures ainsi que la tenue de réunions en personne, les allocutions de ses gestionnaires et la création de groupes consultatifs spéciaux ont été autant de vecteurs utilisés pour transmettre ses messages. Les gestionnaires de l'OPA ont présenté de nombreux exposés à un vaste éventail d'interlocuteurs de toute la province, tels les chefs de file des secteurs commercial et industriel, les représentants du gouvernement, les collectivités ainsi que les organismes de défense des consommateurs et les organismes environnementaux. De plus, les employés de divers secteurs de services de l'Office ont présenté un grand nombre de communications sur l'OPA à l'occasion de séminaires, colloques, conférences, ateliers et d'autres types de manifestations.

Les activités de mobilisation des interlocuteurs démontrent que l'OPA entend agir conformément à ses principes directeurs de transparence, de responsabilité, de collaboration et de souplesse.

L'Ontario, chef de file du Canada dans l'énergie éolienne.

Avec en fin d'année 2009 plus de 680 turbines produisant suffisamment d'électricité pour couvrir la moyenne des besoins en électricité de plus de 300 000 foyers, l'Ontario figure en tête du Canada dans l'exploitation de l'énergie éolienne. Avec leur total combiné de 767,8 mégawatts, les parcs éoliens Melancthon I et II à Shelburne (199,5 mégawatts), les parcs de l'île Wolfe (197,8 mégawatts) et de Prince, à Sault Ste. Marie (189 mégawatts) ainsi que le parc d'Enbridge Ontario, à Kincardine (181,5 mégawatts), représentent plus de 23 % de l'ensemble de la puissance éolienne installée au Canada. À la fin de l'année, l'Ontario comptait une capacité d'énergie éolienne de près de 1 200 mégawatts et 150 centrales solaires. Les installations de production d'énergies renouvelables représentaient environ 25 %, soit près de 9 000 mégawatts, de la puissance installée en Ontario.

Développement du secteur de l'électricité

En 2009, l'OPA a continué de travailler avec le ministère de l'Énergie et de l'Infrastructure, la Commission de l'énergie de l'Ontario, la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité, Hydro One et d'autres parties prenantes, à l'identification des obstacles à la mise en place des mesures et des projets axés sur l'expansion du réseau de transport, l'adoption d'une culture de conservation des ressources, le développement de la production décentralisée et l'intégration des sources d'approvisionnement d'énergies renouvelables ainsi qu'à la recherche de solutions susceptibles d'y remédier.

Dans le cadre du soutien à la mise en œuvre de la *Loi sur l'énergie verte*, et en particulier du Programme de TRG, l'OPA s'est employé avec les parties prenantes à identifier les obstacles à la mise en place d'installations de production décentralisée utilisant des énergies renouvelables et a étudié à cet effet des processus qui permettraient de rationaliser le cadre de réglementation et d'ouvrir la voie à ces types de production. La Commission de l'énergie de l'Ontario a remanié les codes et les directives en vigueur de manière à les harmoniser avec ces nouveaux programmes et la politique énergétique du gouvernement et ouvrir la voie vers une mise en place du réseau de distribution intelligent. Des remaniements majeurs ont été apportés dans ce cadre au code des réseaux de distribution, au code des réseaux de transmission et au code de règlement au détail. L'OPA a soutenu toutes ces initiatives et continuera de participer activement à la poursuite des interventions dans ce domaine en 2010.

L'OPA a également étudié les possibilités de production décentralisée pour l'alimentation des zones urbaines et des zones exposées à des difficultés d'approvisionnement. Les conclusions de l'étude menée par l'OPA et Toronto Hydro pour déterminer les possibilités de production décentralisée dans la zone urbaine et le centre-ville de Toronto ont été rendues publiques en 2009. Il s'agit de la première étude d'une telle portée en Amérique du Nord. L'OPA a également commandé un bilan sur les ressources énergétiques à l'échelon des districts en vue de déterminer son rôle éventuel dans ce secteur. Le rapport a été achevé au début de 2010.

L'OPA a continué de participer aux démarches réglementaires de la Commission de l'énergie de l'Ontario et d'y apporter ses commentaires. Il a contribué à ce chapitre à l'élaboration des plans de réseaux et d'autres activités réglementaires habituelles telles que les demandes en matière de tarification.

L'OPA a poursuivi sa participation aux questions de développement sectoriel et examiné dans ce cadre, avec la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité et d'autres intervenants du secteur, les enjeux continus liés à la tarification de l'électricité, tels que les facteurs et les effets du mécanisme d'ajustement global. Avec la mise en service progressive de nouvelles ressources de production et de conservation, l'entrée en vigueur de la *Loi sur l'énergie verte* et la mise en œuvre du Programme de TRG, l'application de ce mécanisme entraînera une hausse des tarifs de l'électricité.

L'Ontario à la tête des plus grandes centrales solaires du Canada.

La mise en service en 2009 de trois grandes centrales solaires dans la province a fait de l'Ontario l'un des chefs de file de l'Amérique du Nord dans l'exploitation de l'énergie solaire.

Centrale solaire de Sarnia

Propriété des sociétés Enbridge et First Solar Inc., cette centrale d'une capacité actuelle de 20 mégawatts atteindra les 80 mégawatts de puissance installée en 2010. Le coût total de son expansion s'élève à près de 300 millions de dollars. Une fois achevée, cette centrale sera l'une des plus importantes installations de panneaux solaires photovoltaïques d'Amérique du Nord.

Centrale solaire First Light

Située à Stone Mills, près de Napanee, la centrale solaire First Light est une entreprise conjointe de SkyPower Corp. et de SunEdison Canada. Les quelque 126 000 panneaux solaires installés sur une surface de 90 acres généreront plus de 10 millions de kilowattheures d'électricité renouvelable (suffisamment pour alimenter 1 000 foyers) dans leur première année d'exploitation.

Centrale solaire d'Arnprior

Située à Arnprior, près d'Ottawa, cette centrale solaire aménagée par la filiale canadienne d'EDF EN a mis en service ses 10 premiers mégawatts à la fin 2009. Les dix autres mégawatts ont été mis en service en janvier 2010. Il s'agit de la deuxième plus importante centrale solaire actuellement existante au Canada.

En 2009, l'OPA a créé un comité sur le changement climatique chargé de surveiller les activités en matière de gaz à effet de serre en Ontario et dans les territoires adjacents et de déterminer leurs retombées sur l'OPA et le secteur de l'électricité de la province. Des discussions à ce sujet ont eu lieu avec le ministère de l'Énergie et de l'Infrastructure ainsi que le ministère de l'Environnement qui prend la tête des opérations en travaillant à l'élaboration de dispositions législatives visant la mise en place d'un régime de plafonnement et d'échange et en représentant l'Ontario dans le cadre d'initiatives diverses afférentes aux gaz à effet de serre. Si les clauses de ce régime de plafonnement et d'échange accompagné d'une tarification des émissions de carbone ne sont pas tout à fait au point, l'OPA commence néanmoins à prendre en compte les conséquences possibles de la tarification des émissions de carbone dans ses études de planification.

Action pour l'énergie verte: où allons-nous?

Au cours de sa cinquième année d'activité, l'OPA a atteint d'importants objectifs et franchi plusieurs étapes clés. L'Office a réalisé des progrès mesurables vers la mise en place du réseau d'électricité verte et durable dont l'Ontario souhaite se doter.

En 2009, l'OPA a :

- travaillé avec ses partenaires du secteur de l'électricité à la mise en œuvre de la *Loi sur l'énergie verte* et au soutien à la création de 50 000 emplois verts pour les Ontariens;
- poursuivi ses interventions vers la réalisation de sa deuxième cible de conservation intermédiaire, soit une réduction de 1 350 mégawatts de la demande de pointe qui fait suite à la réduction de 387 mégawatts de la demande réalisée en 2008;
- travaillé en partenariat avec les sociétés de distribution locales de l'Ontario pour fournir des programmes d'économies d'énergie aux consommateurs de tous les secteurs;
- dépassé l'objectif de 13 000 mégawatts de contrats d'acquisitions de nouvelles sources de production, incluant plus de 3 700 mégawatts d'approvisionnement en énergies renouvelables et 6 700 mégawatts d'approvisionnement en énergies propres;
- lancé dans les règles de l'art le Programme de TRG et le Programme de TRG pour les micro-projets pour la production d'énergies renouvelables;
- travaillé à la mise au point de solutions intégrées locales dans les zones confrontées à des difficultés d'approvisionnement, et notamment à l'acquisition d'une nouvelle centrale de production alimentée au gaz naturel dans le sud-ouest de la Région du Grand Toronto;
- remanié son plan de réseau à long terme et utilisé un mode de planification fondé sur des scénarios de simulation;
- renforcé son processus de consultation auprès des collectivités des Premières nations et des Métis afin de faciliter leur participation à des projets potentiels de développement des énergies renouvelables;
- participé à plusieurs initiatives stratégiques de mise en valeur du réseau d'électricité au profit de tous les Ontariens.

Si le processus de mise en place d'une structure fiable et durable d'approvisionnement en électricité de l'Ontario est sur la bonne voie, beaucoup reste encore à accomplir. À cet effet, en 2010, l'OPA fixera ses priorités sur les activités suivantes:

- continuer d'aider à la mise en œuvre de la *Loi sur l'énergie verte* en privilégiant les initiatives de conservation et d'énergies renouvelables en Ontario ainsi qu'en favorisant la création d'emplois verts;
- travailler à la réalisation de la deuxième cible de conservation intermédiaire et publier les résultats vérifiés de ses cibles de conservation de 2009;
- en partenariat avec les sociétés de distribution locales, continuer de fournir à tous les Ontariens un solide éventail de programmes de conservation qui génèrent des économies d'électricité, contribuent à la réduction de la demande de pointe et sensibilisent les usagers à l'importance de la conservation de l'énergie;

- renforcer les capacités des interlocuteurs du secteur des services éconergétiques, en particulier celles des prestataires de programmes, tels les sociétés de distribution locales, les intervenants de la chaîne d'approvisionnement et d'autres parties prenantes et utilisateurs du réseau;
- poursuivre l'identification de codes et de normes en appui au renforcement de l'efficacité énergétique et à l'élimination des obstacles à la conservation et soutenir leur mise en œuvre;
- poursuivre l'acquisition d'installations de production d'énergies renouvelables aux termes du Programme de TRG et du Programme de TRG pour les micro-projets en s'assurant que les projets utilisent au maximum la capacité du réseau de transport disponible;
- lancer des mesures de financement habilitantes pour le Programme de TRG à l'intention des collectivités autochtones, des groupes communautaires et des municipalités;
- poursuivre l'acquisition sélective d'installations combinées de chaleur et d'électricité et démarrer le processus d'acquisition sélective d'installations de production d'énergies propres pour atteindre les cibles de mégawatts fixées par directives gouvernementales;
- s'engager de manière décisive à des acquisitions optimales en termes d'efficacité et de rentabilité et concevoir de nouveaux mécanismes plus performants pour l'acquisition de différents types d'installations de production d'énergies renouvelables et d'énergies propres;
- poursuivre la mise en place de ressources à l'intention de zones exposées à des difficultés d'approvisionnement, telles les régions de Kitchener-Waterloo-Cambridge-Guelph et de Windsor-Essex et dans ce cadre, identifier des mesures possibles de conservation des ressources dans ces régions et soutenir leur application;
- continuer d'améliorer les infrastructures de soutien aménagées dans le nord de la région de York et le sud-ouest de la Région du Grand Toronto;
- maintenir à jour un plan de développement de réseau dans le but de faciliter l'accroissement continu du réseau d'électricité;
- poursuivre les démarches de consultation approfondie des collectivités des Premières nations et des Métis sur la planification du réseau d'électricité, les possibilités de création de projets de conservation et d'énergie renouvelable, étudier les possibilités de partenariats avec les Autochtones pour la production et le transport de l'électricité et conclure des ententes de renforcement des capacités qui les doteront des ressources requises pour contribuer plus activement à l'avenir du réseau d'électricité de l'Ontario;
- de concert avec le gouvernement et d'autres agences compétentes, concevoir et examiner les types de responsabilités qui pourraient être confiées à partir de 2011 aux producteurs sans vocation de service public du secteur de l'électricité de l'Ontario après l'expiration de leurs contrats avec la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario;
- mettre en place un mécanisme d'évaluation globale des obstacles à la production décentralisée, incluant la production d'énergies renouvelables;
- établir un terrain d'entente sur la question des émissions de gaz à effet de serre et étudier des options possibles de prise en charge des retombées de futures mesures d'atténuation des émissions de carbone, dont le régime de plafonnement et d'échange proposé;
- poursuivre la recherche de formules de répartition subsidiaire des coûts pour contrebalancer les effets de la hausse du mécanisme d'ajustement global sur les coûts d'électricité facturés aux consommateurs.

À l'instar des cinq années précédentes, les activités de l'OPA en 2010 resteront régies par sa volonté de veiller aux intérêts des consommateurs d'électricité de l'Ontario.

Vision

Guider l'Ontario vers la mise en place du réseau d'électricité le plus fiable, rentable et durable de toute l'Amérique du Nord.

Mission

De concert avec nos partenaires, nous veillons à satisfaire aux besoins en électricité de l'Ontario tant pour le présent que pour l'avenir. Nous planifions et fournissons l'approvisionnement en électricité par diverses sources de production et nous facilitons l'application de mesures indispensables à la réalisation de nos objectifs ambitieux en matière d'économies d'énergie.

Principes directeurs

Transparence: nous menons nos actions de manière ouverte et intègre.

- Nos procédés et nos résultats sont établis en toute clarté et accessibles à nos interlocuteurs internes et externes.
- Nous traitons nos partenaires d'affaires avec équité et intégrité.
- Nous nous appliquons à mériter la confiance et le respect de tous nos interlocuteurs.
- Nos communications, tant à l'interne qu'à l'externe, sont claires, franches et dignes de foi.

Responsabilité: nous assumons la responsabilité de nos actions.

- Nous nous acquittons de nos obligations avec équité et intégrité.
- Nous sommes tenus de répondre de nos décisions.

Collaboration: nous travaillons ensemble vers la réalisation d'objectifs communs.

- Nous unissons nos forces pour atteindre nos buts.
- Nous utilisons nos ressources internes et externes de la manière la plus optimale et performante.
- Nous encourageons et récompensons les contributions de chaque membre de l'équipe en reconnaissant et en communiquant officiellement nos accomplissements.

Souplesse: nous nous adaptons rapidement et efficacement aux fluctuations des circonstances.

- Nous évaluons les circonstances objectivement et comprenons la nécessité de répondre à l'évolution de notre environnement.
- Nous sommes capables de changer de cap lorsque les situations et le moment l'exigent.
- Nous établissons un juste équilibre entre nos besoins à court terme et nos objectifs à longue échéance.

Rapport de gestion

L'analyse ci-après porte sur les résultats d'exploitation et la situation financière de l'Office de l'électricité de l'Ontario (OPA) pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009. Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Le rapport de gestion doit être lu à la lumière des états financiers de l'OPA et des notes s'y afférant.

Analyse financière – A l'avant-garde

À la suite de l'adoption de la *Loi de 2009 sur l'énergie verte*, l'OPA a promptement conçu et lancé le Programme de tarifs de rachat garantis (TRG), le premier en son genre en Amérique du Nord.

Produits

L'OPA a trois sources de produits:

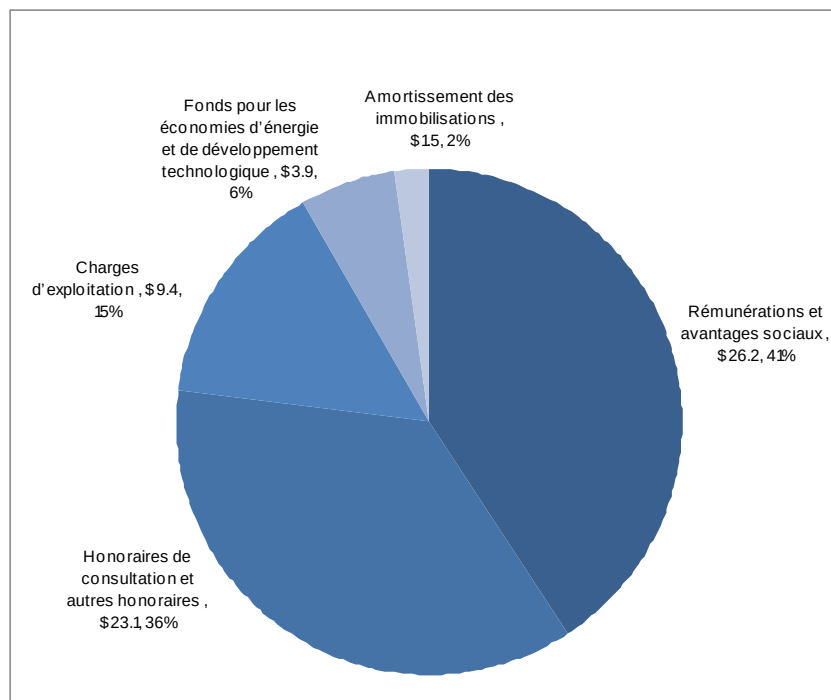
- Redevances : facturées aux usagers de l'Ontario, en fonction de leur consommation électrique, à un tarif approuvé par la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO). Les produits ainsi obtenus sont affectés au budget d'exploitation de l'OPA, lui permettant ainsi de remplir son mandat. La redevance et ses composantes sont assujetties à l'approbation annuelle de la CEO, suivant un processus réglementaire.
- Frais d'enregistrement : charge d'administration sur les approvisionnements de l'OPA.
- Intérêts créditeurs : fonds provenant de la gestion des soldes de trésorerie de l'OPA.

En 2009, le montant total des produits a atteint 66,6 millions de dollars, contre 53,9 millions de dollars en 2008. Cette augmentation, surtout imputable à l'accroissement des produits tirés des redevances, est directement liée à la sortie des comptes de report liés au règlement des contrats de détaillants au cours de l'exercice.

Charges

Graphique 1A: Charges d'exploitation ventilées, 2009 et 2008 (en millions de dollars)

2009



2008

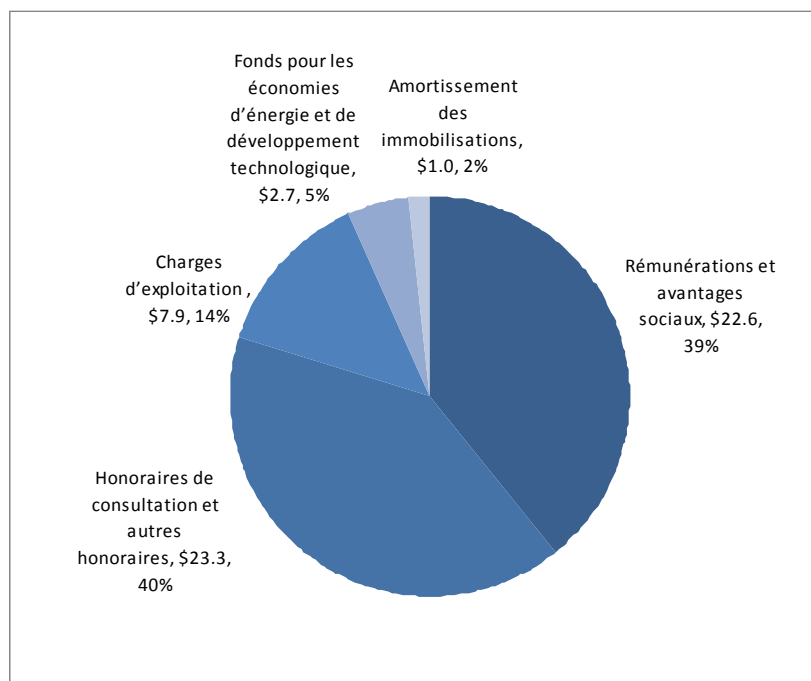
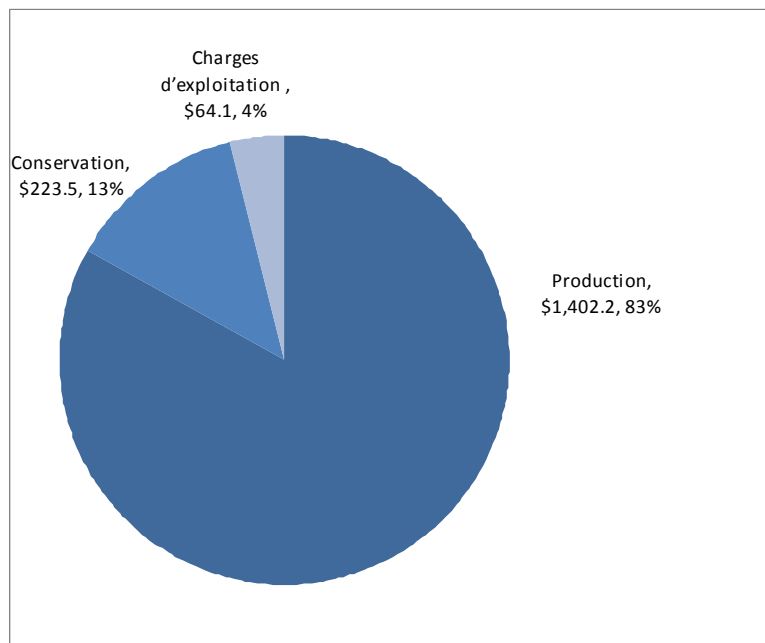


Tableau 1A: Charges d'exploitation 2009 et 2008

Charges d'exploitation de l'OPA (en millions de dollars)	Montant réel (\$) 2009	Montant réel (\$) 2008	Variation \$ 2009-2008
Rémunérations et avantages sociaux	26,2	22,6	3,6
Honoraires de consultation et autres honoraires	23,1	23,3	(0,2)
Fonds pour les économies d'énergie et de développement technologique	3,9	2,7	1,2
Charges d'exploitation	9,4	7,9	1,5
Amortissement des immobilisations	1,5	1,0	0,5
Total	64,1 \$	57,5 \$	6,6 \$

L'OPA a atteint ses prévisions budgétaires de 2009 et demeurera prudente en 2010, vu la conjoncture économique de l'Ontario. En 2010, les charges devraient rester inchangées par rapport à 2009.

Graphique 1B: Charges d'exploitation et coût des programmes : 2009 et 2008 (en millions de dollars)**2009**

2008

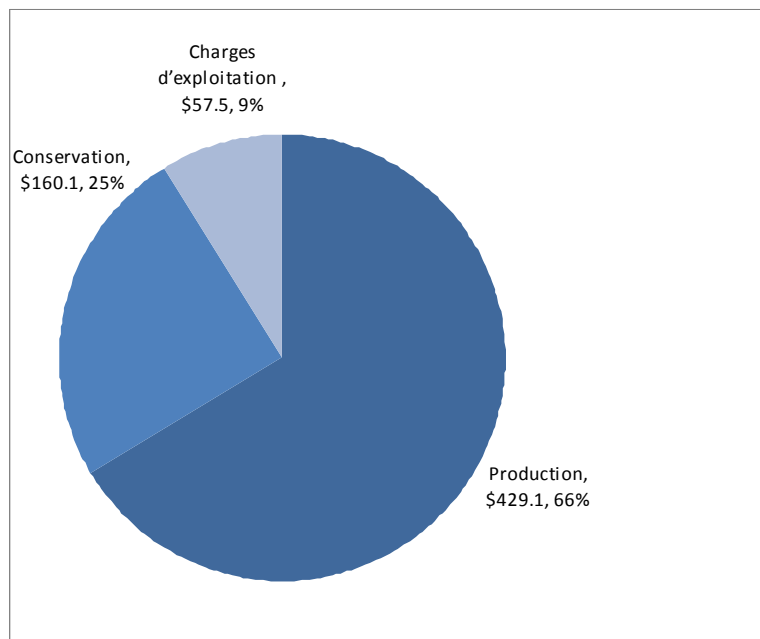


Tableau 1B: Charges d'exploitation et coût des programmes: 2009 et 2008

Charges de l'OPA (en millions de dollars)	Montant réel (\$) 2009	Montant réel (\$) 2008	Variation \$ 2009-2008
Charges d'exploitation	64,1	57,5	6,6
Conservation	223,5	160,1	63,4
Production	1 402,2	429,1	973,1

En 2009, les charges d'exploitation de l'OPA ont chuté, pour s'établir à 4% des charges totales, y compris la production et les programmes de conservation. Les investissements dans les programmes de conservation se sont accrus de 40% pendant l'année. Les coûts de production ont également augmenté, du fait des nouvelles unités mises en service et d'un accroissement des paiements aux producteurs au titre du règlement de l'écart entre les prix horaires de l'électricité de l'Ontario (PHEO) et les prix contractuels.

Le PHEO est le prix horaire facturé aux sociétés locales de distribution (SLD), aux autres charges non programmées et à la production autodéterminée de l'électricité. Le PHEO constitue la base tarifaire du marché pour les consommateurs d'électricité qui s'approvisionnent auprès des SLD. La facture des consommateurs qui ont des contrats avec des détaillants agréés est établie selon le prix contractuel.

Rémunérations et avantages sociaux

Une partie non négligeable des charges de l'OPA est consacrée à l'emploi de professionnels de haut niveau qui exécutent le mandat de l'OPA. Dans cette catégorie figurent les salaires, les prestations de retraite et les autres avantages. En 2009, les charges salariales ont totalisé

26,2 millions de dollars. En mai 2009, le gouvernement de l'Ontario a adopté la *Loi sur l'énergie verte*, confiant ainsi à l'OPA le mandat d'établir des programmes d'énergie renouvelable, tels que le Programme de TRG, ainsi que le réagencement des programmes et services existants en matière de conservation. Ces mesures, qui ont considérablement étendu le champ d'activités, ont nécessité un accroissement du personnel, d'où une hausse de 3,6 millions de dollars des charges annuelles.

Honoraires de consultation et autres honoraires

Ces honoraires comprennent les honoraires des vérificateurs, des conseils juridiques, des consultations avec les intervenants et des services professionnels extérieurs. Les honoraires, en 2009, ont été légèrement inférieurs à ceux de 2008 en dépit des changements apportés par la *Loi sur l'énergie verte*, car les services ont été rendus en interne dans la mesure du possible.

Les activités essentielles entreprises en 2009 comprennent l'élaboration et le lancement du Programme de TRG, la négociation de contrats « passés précocement », la poursuite des programmes de l'OPA offerts aux collectivités des Premières Nations et des Métis, et l'extension de la Semaine de conservation de l'énergie, une initiative de l'OPA. L'élargissement du mandat de l'OPA s'est traduit par une augmentation des charges salariales. Les honoraires de consultation et autres honoraires sont restés au même niveau, preuve du souci de l'OPA de réduire les consultations extérieures au profit des ressources internes pour l'accomplissement de son mandat.

La création du nouveau service des relations avec les Premières Nations et les Métis répond aux recommandations des Autochtones. Ce service reconnaît le rôle important que jouent ces communautés dans la planification et le développement des énergies renouvelables, du transport d'électricité et de la conservation dans le réseau d'électricité de l'Ontario.

Colin Andersen, Directeur général

Frais généraux d'exploitation

Ces frais comprennent les coûts indirects qui permettent à l'OPA de réaliser son mandat. Les composantes principales sont les frais de conférences, de réunions, de déplacement, de communication, de publication, ainsi que les coûts du système informatique et les frais de bureau.

Les frais se sont accrus de 1,5 millions de dollars en glissement annuel, en raison des actions menées par l'OPA pour diffuser plus largement les mesures de conservation et de la hausse des coûts de licence d'utilisation de logiciels destinés à la planification du réseau d'électricité et à la gestion et à la planification financières.

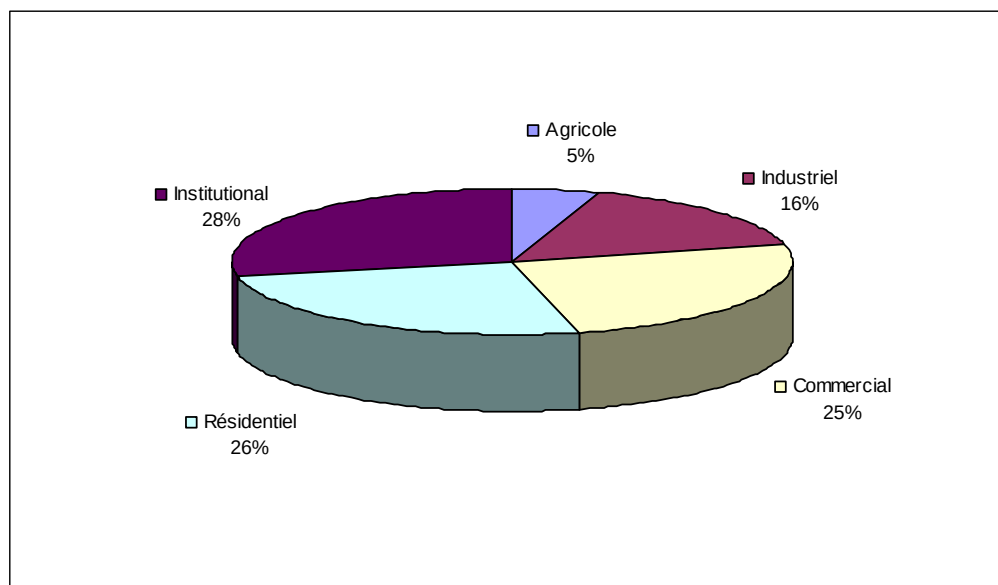
Fonds pour les économies d'énergie et Fonds de développement technologique

Ces deux Fonds de l'OPA ont pour but essentiel de promouvoir des idées innovatrices de conservation, de développer le marché et de servir de pépinière aux nouvelles technologies.

Les frais engagés par l'OPA en 2009 se sont élevés à 3,9 millions de dollars, pour 44 projets : 28 projets de conservation et 16 projets de développement technologique, certains d'entre eux ayant été lancés en 2006.

Le Fonds pour les économies d'énergie a été créé en 2005 pour appuyer l'élaboration de programmes de conservation. Le processus d'évaluation de ce Fonds a toujours été géré à l'interne. En 2009, le Fonds a affecté 3,1 millions de dollars à 13 projets d'une grande diversité : habitations à loyer modérés, appareils électroniques, installations de fabrication et détaillants. Ces projets ont attiré des apports extérieurs d'un montant de 4,8 millions de dollars.

Graphique 2: Projets financés par le Fonds pour les économies d'énergie, entre 2005 et 2009, par secteur



Dès sa création, le Fonds a soutenu 81 projets, auxquels il a contribué 11,7 millions de dollars, en plus des apports extérieurs s'élevant à 20 millions de dollars. Les projets financés à ce jour sont représentés par secteur dans le Graphique 2. De plus amples renseignements sur le Fonds pour les économies d'énergie, les projets concernés et les modalités d'application figurent sur le site Internet de l'OPA : www.powerauthority.on.ca/cfund .

Le Fonds de développement technologique a été créé en 2006 pour favoriser l'essor de nouvelles technologies de production et de conservation d'électricité. Les postulants y ont trois voies d'accès : par l'OPA, directement; par les Centres d'excellence en énergie des Centres d'excellence de l'Ontario, le Centre d'avancement énergétique et de l'innovation technologique.

En 2009, neuf des 11 projets financés ont été retenus directement par l'OPA et les autres projets par les deux Centres.

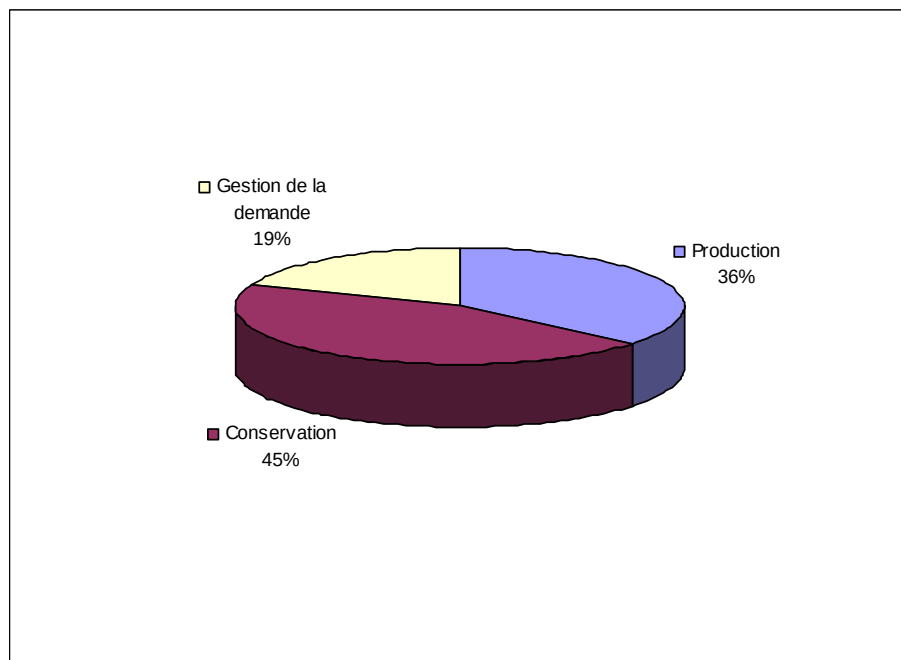
Deux appels d'offres ont été lancés en 2009 pour chacun des Fonds, suivant un processus concurrentiel. Dans un premier temps, des expressions d'intérêt ont été sollicitées et triées soigneusement par un comité technico-commercial. En cas d'approbation, les postulants sont invités à soumettre des projets détaillés. La deuxième étape consiste en une évaluation supplémentaire par le comité, lequel est responsable des recommandations de financement auprès du Comité d'adjudication de l'OPA. Ce dernier comité est présidé par le directeur général de l'OPA, assisté du vice-président de la conservation et d'un évaluateur indépendant du secteur énergétique.

En 2009, le Fonds de développement technologique a déboursé 2,1 millions de dollars pour le financement de 11 projets, ce qui a attiré des apports extérieurs d'un montant de 13 millions de dollars. Ces projets comprennent celui visant l'adaptation de compteurs électroniques intelligents pour les appareils ménagers, ainsi qu'un projet de démonstration d'éclairage commercial contrôlé sur Internet.

Depuis sa création, le Fonds de développement technologique a financé 40 projets, pour une somme totale de 5 millions de dollars, à laquelle sont venus s'ajouter des apports extérieurs de 45,2 millions de dollars. Le financement peut s'étendre jusqu'à 36 mois et les dépenses engagées, plusieurs années après que le projet ait été retenu.

Le Graphique 3 montre la gamme des technologies concernées à ce jour. De plus amples renseignements sur le Fonds de développement technologique, les projets financés et les modalités d'application figurent sur le site Internet de l'OPA: www.powerauthority.on.ca/tdfund.

Graphique 3: Projets financés par le Fonds de développement technologique, entre 2006 et 2009, par type.



En vertu de la *Loi sur l'énergie verte* et de l'importance accordée à la conservation, l'OPA cible particulièrement les projets d'éclairage à haut rendement, la régulation intégrée et perfectionnée, et les procédés de pointe en matière de réfrigération, par le biais du Fonds de conservation, y compris une sècheuse électronique télécommandée, permettant de contrôler la consommation électrique.

Amortissement des immobilisations

Les immobilisations de l'OPA comprennent surtout le mobilier de bureau et les agencements, le matériel informatique et les logiciels, ainsi que le matériel téléphonique et audio-visuel. L'accroissement de l'amortissement en 2009 est directement lié au coût des logiciels nécessaires à la planification du réseau d'électricité et à la gestion des données sur la conservation. L'aménagement des espaces locatifs pour répondre à l'augmentation des effectifs a aussi contribué à l'augmentation.

Toutes les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire, sur leur durée d'utilisation prévue, à l'exception des aménagements locatifs qui sont amortis sur la durée du bail. La durée d'utilisation varie selon les catégories définies à la note 2 afférente aux états financiers.

Évaluation financière – Notre trajectoire à ce jour

Actif

Actif à court terme

Les soldes qui alimentent l'actif à court terme sont touchés par les changements de la Grille tarifaire réglementée (GTR), les estimations des approvisionnements en électricité et les coûts de conservation.

L'accroissement du solde des débiteurs – 133 millions de dollars – s'est traduit par une hausse de l'actif à court terme de 102,7 millions de dollars en 2009. Les débiteurs de l'OPA sont touchés par deux éléments : les montants à recevoir de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) pour les paiements d'électricité et les coûts recouvrables liés aux programmes de conservation financés par l'OPA.

Les achats d'électricité par l'OPA assurent le consommateur ontarien d'une fourniture suffisante et fiable. Ces paiements sont remboursés par le consommateur le mois suivant, par le biais de la SIERE. Les montants impayés à la fin de l'exercice sont portés aux débiteurs, et sont recouvrés de la SIERE. Les montants recouvrables et impayés de la SIERE ont augmenté de 108,1 millions de dollars en 2009 par rapport à 2008, du fait de la conjoncture et de la hausse des approvisionnements en électricité tout au long de l'exercice.

L'OPA encourage la conservation de l'électricité et une plus grande efficacité dans son utilisation par ses programmes d'économie d'énergie. Les paiements concernant ces programmes sont recouvrés le mois suivant par le biais de la SIERE. Les charges liées à la conservation se sont accrues de 25 millions de dollars en 2009, du fait de l'expansion de ces programmes.

L'augmentation de l'actif à court terme en 2009 a été contrebalancée par une baisse de 30,1 millions de dollars de la trésorerie et des équivalents à la fin de l'exercice. Cette baisse résulte d'une diminution correspondante du solde du passif de la GTR à la fin de l'exercice.

Actif réglementé

L'actif réglementé comprend les soldes nets des comptes de report liés au règlement des contrats de détaillants. Pour une plus grande transparence des charges d'exploitation de l'OPA et pour refléter le caractère transitoire de ce transfert, les activités et les soldes de la GTR, les comptes de report liés au règlement des contrats de détaillants et le compte de report d'approvisionnement du gouvernement sont présentés dans le bilan de l'OPA comme « actif réglementé » et « passif réglementé ».

Comptes de reports liés au règlement des contrats de détaillants

L'OPA est tenu par la loi de financer et de suivre de près l'actif et le passif qui découleraient des accords contractuels des détaillants passés avant le gel officiel des prix, le 11 novembre 2002. Cette obligation s'applique à l'OPA et aux détaillants qui sont tenus de régler toute différence

entre le PHEO et les prix de chaque contrat. Si le PHEO est inférieur au prix contractuel, les détaillants sont payés par l'OPA et la différence est inscrite dans l'actif réglementé. Dans le cas contraire, les détaillants remboursent l'OPA de la différence, qui est alors inscrite dans le passif réglementé.

En 2009, le PHEO a continué de baisser, créant ainsi un actif réglementé de 0,4 millions de dollars à recevoir des consommateurs d'électricité.

Vu que les contrats visés par comptes de report liés au règlement des contrats de détaillants sont pratiquement arrivés à échéance, la CEO a approuvé l'amortissement, par l'OPA, des soldes correspondants sur une période de trois ans, de 2009 à 2011. La charge d'amortissement en 2009, s'élevant à 14,3 millions de dollars, a accentué la baisse du solde des comptes de report liés au règlement des contrats de détaillants.

L'OPA a recouvré un montant de 14,3 millions de dollars au règlement de comptes de détaillants pour l'exercice 2009, au moyen des redevances approuvées par la CEO. Les soldes de ces comptes seront recouverts par l'OPA en 2010 et en 2011, dans le cadre de sa demande annuelle de produits requis.

Ces changements ont réduit les montants totaux prélevés du marché de l'électricité, lesquels sont passés à 29,5 millions de dollars à la fin de l'exercice 2009, contre 43,2 millions de dollars à la fin de l'exercice 2008.

Compte de report d'approvisionnement du gouvernement

Les dépenses engagées par le gouvernement provincial, en rapport avec les interconnexions provinciales d'approvisionnement d'électricité, sont transférées à l'OPA et portées à l'actif réglementé. L'OPA demande le recouvrement du coût des éléments inscrit à titre d'actif réglementé dans sa demande annuelle de produits requis, soumise à la CEO.

En 2008, le solde de ce compte était de 1,4 million de dollars. Dans sa demande de 2009 à la CEO, l'OPA a demandé le recouvrement du solde de 1,3 million de dollars du mois de septembre 2009 sur les douze mois de l'année. Pour tenir compte de ce recouvrement, l'OPA a commencé à amortir le solde en 2009. A la fin de l'exercice, un montant de 1,3 million de dollar avait été amorti, réduisant ainsi le solde visé par la demande de produits requis présentée en 2008. Dans sa demande pour l'année 2010, l'OPA a demandé le recouvrement du solde de 2008, soit 0,1 million de dollars,

En 2009, l'OPA a reçu des transferts supplémentaires du gouvernement provincial, portant ainsi le solde du compte de report d'approvisionnement à 0,2 million de dollars à la fin de l'exercice 2009.

Compte d'ajustement global

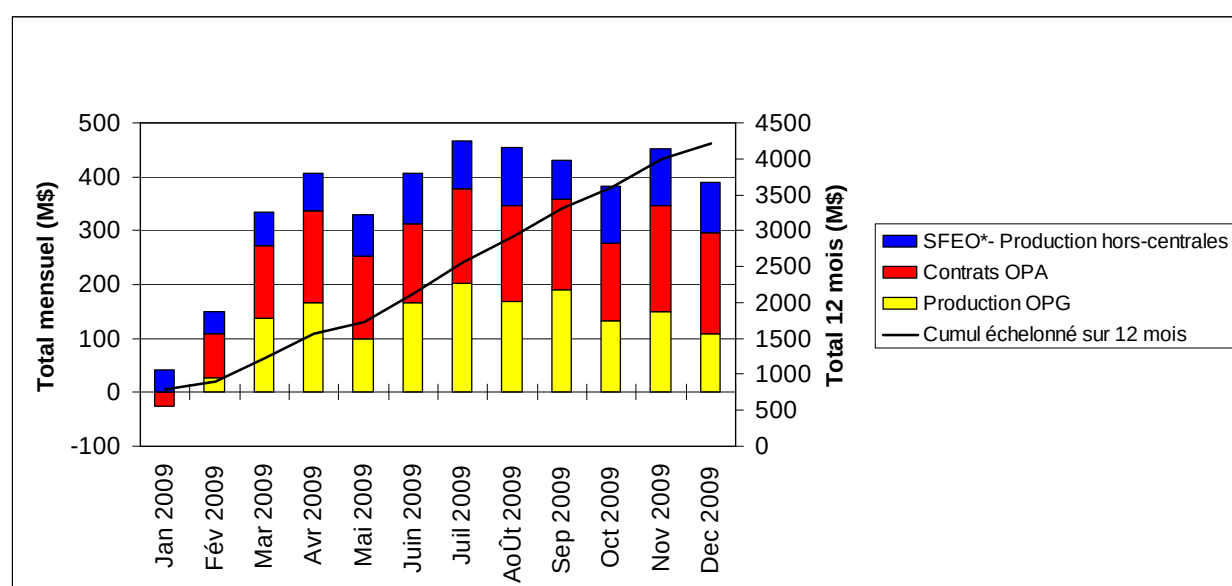
L'OPA est tenu par la loi d'enregistrer les opérations qui découlent du mécanisme d'ajustement global. Pour satisfaire cette obligation, l'OPA enregistre les flux de trésorerie liés aux contrats

d'approvisionnement détenus, gérés ou placés sous la responsabilité de l'OPA, y compris les contrats portant sur le Programme d'offre standard pour les énergies renouvelables, la production d'électricité, la conservation, la réponse à la demande, la production hors-centrales, certaines unités hydroélectriques de Ontario Power Generation (OPG) et les centrales nucléaires.

Ce compte est réglé mensuellement. Cependant, le processus de règlement des contrats de l'OPA exige une estimation du solde à payer. La différence entre l'estimation et le solde réel est ajustée dans le règlement du mois suivant. Au 31 décembre 2009, une différence de 173,3 millions de dollars était classée dans les débiteurs dans les états financiers, ce qui a ramené à zéro le solde du compte d'ajustement global à la fin de l'exercice 2009.

Le Graphique 4 présente les flux de trésorerie de l'OPA découlant du mécanisme d'ajustement global pour la période de douze mois terminée le 31 décembre 2009. Les valeurs positives dénotent les charges imputées aux consommateurs et les valeurs négatives, les montants crédités.

Graphique 4: Flux de trésorerie de l'OPA découlant du mécanisme d'ajustement global en 2009



*Société de financement de l'énergie de l'Ontario

Passif et actif net

Passif à court terme

Les créiteurs et les charges à payer comprennent les règlements du marché de l'électricité qui seront payés le mois suivant. La variation en glissement annuel de ce poste correspond à l'écart entre les montants à payer pour un mois donné et ceux payés le mois suivant.

L'OPA enregistre aussi le passif à court terme lié aux acomptes reçus des entrepreneurs de production d'énergies renouvelables et de réponse à la demande. Ces fournisseurs versent des

garanties d'exécution au début de chaque projet et sont remboursés lorsque le projet a atteint la phase de production commerciale selon les termes du contrat. Ces montants sont portés au passif à court terme, puisqu'ils peuvent être remplacés en tout temps par une lettre de crédit de l'entrepreneur.

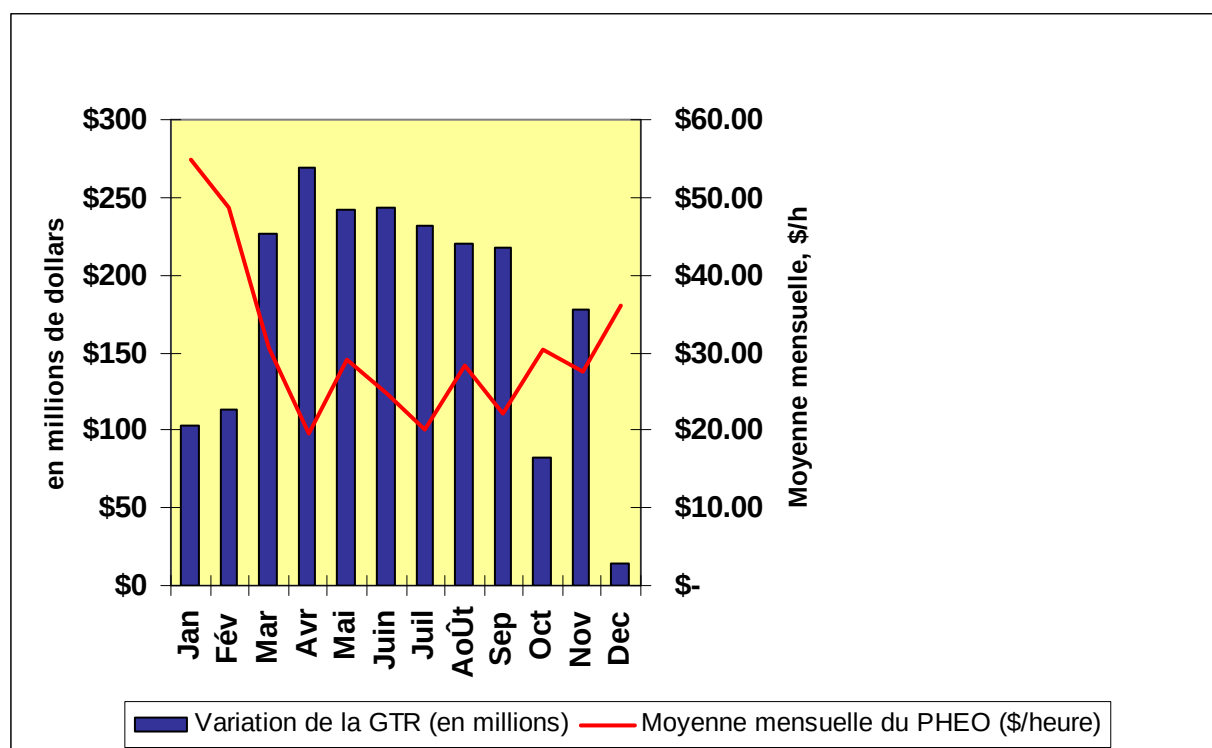
Les acomptes sur contrats ont augmenté de 35,3 millions de dollars en 2009, en raison du plus grand nombre de contrats passés durant l'exercice, dans une large mesure par suite du lancement du Programme de TRG.

Grille tarifaire réglementée

Les changements du compte de variation de la GTR sont déterminés par les différences entre le PHEO payé aux producteurs et le prix réglementé facturé aux consommateurs. À partir du début de 2009, la combinaison d'un prix horaire plus élevé et d'un prix réglementé plus faible a provoqué une baisse du passif tout au long de 2009, d'où un solde de 14,1 millions de dollars à la fin de l'exercice.

Le Graphique 5 montre la relation entre le compte de variation de la GTR par rapport au PHEO moyen en 2009. De plus amples renseignements sur la GTR sont disponibles sur le site Internet de l'OPA, à la section « *Industry, Regulatory Proceedings, Policy Initiatives and Consultation* », et en recherchant ensuite « *Regulated Price Plan* » dans la liste de projets, pour l'explication des variations mensuelles.

Graphique 5: Variations de la GTR par rapport au PHEO moyen en 2009



Actif net

L'actif net comprend les immobilisations, les montants grevés d'affectation d'origine interne du Fonds pour les économies d'énergie et du Fonds de développement technologique et l'excédent (le déficit) cumulé des produits par rapport aux charges.

Tableau 2: Actif net total, de 2007 à 2009

Actif net (en millions)	2009	2008	2007
Affectations d'origine interne du Fonds pour les économies d'énergie et du Fonds de développement technologique	6,7	6,0	\$4,3
Investi en immobilisations	7,7	5,5	5,0
Excédent cumulé	(16,0)	0,5	6,9
Total de l'actif net	(1,6) \$	12,00 \$	16,2 \$

Le total de l'actif net de l'OPA a diminué de 13,6 millions de dollars en 2009 à cause de l'excédent des charges sur les produits. L'OPA avait prévu pour 2009 des produits inférieurs aux charges budgétées, afin de résorber le solde excédentaire des exercices antérieurs. Cette augmentation a été compensée par un accroissement combiné de 2,9 millions de dollars de l'actif net investi en immobilisations et des montants grevés d'affectation interne des Fonds à la fin de l'exercice.

Le montant investi en immobilisations de l'OPA est fonction des effectifs et des besoins en systèmes informatiques plus perfectionnés. En 2009, le montant total investi en immobilisations de l'OPA a augmenté de 3,7 millions de dollars, hausse compensée par un amortissement de 1,5 million de dollars. Cette augmentation est directement liée à la croissance de l'OPA. Les locaux et le mobilier de bureau ont également été plus augmentés en 2009, du fait des nouvelles obligations de l'OPA, dictées par la *Loi sur l'énergie verte*. Le développement et l'installation de logiciels supplémentaires pour la planification du réseau d'électricité et la gestion des données sur la conservation ont également contribué à l'augmentation du montant investi en immobilisations de l'OPA pour l'exercice 2009.

Les montants grevés d'affectations d'origine interne se rapportent aux montants affectés aux projets approuvés dans le cadre du Fonds pour les économies d'énergie et du Fonds de développement technologique. Ce solde s'amenuise progressivement lorsque des dépenses sont engagées pour les projets approuvés. En 2009, le solde des montants grevés d'affectations d'origine interne a augmenté de 0,6 million de dollars par rapport à 2008, pour atteindre 6,7 millions de dollars à la fin de l'exercice.

Dans sa demande de produits requis à la CEO en 2009, l'OPA a intentionnellement réduit sa demande de produits tirés des redevances, pour qu'ils soient inférieurs aux dépenses budgétées, afin de résorber le solde de l'excédent cumulé des exercices antérieurs. Par conséquent, l'état des résultats de l'exercice écoulé comporte un déficit cumulé de 16 millions de dollars, d'où la baisse considérable de l'excédent cumulé de 2007 à 2009, comme il figure au Tableau 2.

Situation de trésorerie et flux de trésorerie

Les besoins en financement de l'OPA sont pour la plupart à court terme et sont surtout destinés à financer la GTR et les soldes des comptes de report liés au règlement des contrats de détaillants. La somme des soldes de ces comptes varie de mois en mois entre débit et crédit. L'OPA dispose d'une marge de crédit de 975 millions de dollars auprès de la province d'Ontario afin de financer ces fluctuations. Au 31 décembre 2009, la marge de crédit n'avait pas été utilisée; elle a été reconduite en 2006 pour une période de quatre ans, allant du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2010.

Afin d'appuyer cette marge de crédit et de prouver sa solvabilité à des tiers, l'OPA a retenu les services de classement de Dominion Bond Rating Service Inc. (DBRS) et de Moody's Investors Service Inc. (Moody's) pour la détermination des cotes de crédit. Le 22 octobre 2009, DBRS a changé la notation de l'OPA, alors que Moody's confirmait la sienne le 12 juin 2009. À la suite des changements de la cote de crédit de l'Ontario le 3 juin 2009, DBRS a revu la tendance de l'OPA, de « stable » à « négative » et, le 22 octobre 2009, la cote est passée de AA (bas) à A (élevé), avec une tendance « stable ». Moody's n'a pas changé la cote de l'OPA en 2009, en la maintenant à Aa1. La cote de l'OPA conserve son niveau « de première qualité » à la fois par Moody's et DBRS (voir le Tableau 3).

Tableau 3: Situation financière

Agence de notation	Année	Cote	Délibération	Tendance
Dominion Bond Rating	2009	A (élevé)	Confirmé	Stable
Service Inc. (DBRS)	2008	AA (bas)	Confirmé	Stable
Moody's Investors	2009	Aa1	Confirmé	Stable
Service Inc. (Moody's)	2009	Aa1	Confirmé	Stable

Ces cotes de crédit sont actuellement prises en compte par les parties engagées par l'OPA pour le financement de projets. Bien que les cotes de crédit de l'OPA soient suffisamment élevées pour obtenir des financements à faible taux d'intérêt, toute dégradation de ces cotes pourrait affecter l'obtention de financement à des taux concurrentiels. La cote de l'OPA repose largement sur celle de la province, puisque l'OPA est un organisme gouvernemental et que son mandat est défini par la législation et la réglementation de l'Ontario. La cote de crédit de l'OPA se maintient au niveau immédiatement sous celle de la province.

Flux de trésorerie

Un montant de 30,1 millions de dollars a été affecté à l'ensemble des flux de trésorerie pour l'exercice 2009, qui se sont établis à 19,9 millions de dollars pour l'exercice. Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 se sont élevés à 24,9 millions de dollars, en regard de flux de trésorerie de 17,6 millions de dollars affectés à ces activités pour l'exercice précédent.

L'écart en glissement annuel s'explique par les variations des éléments hors-caisse, notamment par une augmentation de 35,3 millions de dollar des acomptes sur les contrats d'approvisionnement en électricité et le Programme de TRG reçus au cours de l'exercice.

L'excédent des charges sur les produits, s'élevant à 13,6 millions de dollars, ainsi qu'une charge hors-caisse de 15,7 millions de dollars pour l'amortissement de l'actif réglementé en voie de recouvrement, ont également touché les flux de trésorerie liés à l'exploitation. Les flux de trésorerie affectés aux activités de financement se sont établis à 51,3 millions de dollars pour l'exercice 2009, en raison de la baisse de 49,1 millions de dollars du compte de variation de la GTR par suite du faible PHEO en 2009. Pour l'exercice 2009, les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement se sont établis à 3,7 millions de dollars par suite de l'acquisition d'immobilisations.

Incidences de la conjoncture économique

Le ralentissement de l'économie mondiale a entraîné une baisse de la demande d'électricité et des prix d'équilibre, aussi désignés comme PHEO.

Au même titre que les autres participants, l'OPA est exposé aux risques de marché lors des fluctuations économiques. Cependant, les activités de l'OPA visent les besoins en électricité à long terme de l'Ontario et, par conséquent, les activités de planification du réseau d'électricité, de conservation et d'approvisionnement en ressources d'électricité renouvelables et durables se poursuivront quelles que soient les conditions économiques. L'OPA ne croit pas qu'une baisse plus prononcée ou un regain marqué de l'économie aurait des répercussions sensibles sur ses activités.

Gestion des risques – Sauvegarder notre avenir

Risques d'exploitation

Tous les ans, l'OPA évalue les risques associés à l'entreprise afin de cerner les facteurs internes et externes qui pourraient affecter la réalisation de son mandat. Cette évaluation revêt une importance vitale et permet à l'OPA de concevoir des stratégies d'atténuation et de les intégrer dans ses opérations quotidiennes. Le plan de gestion des risques est revu et approuvé par le Conseil d'administration et est intégré annuellement dans le plan d'affaires.

Les objectifs annuels de chaque unité fonctionnelle de l'OPA incluent les mesures d'atténuation intégrées dans le plan de gestion des risques. En 2009, l'OPA a mis en place son plan d'affaires triennal, couvrant les années 2010 à 2012. Le plan d'affaires définit les objectifs et les activités qui répondent à la fois aux buts stratégiques et à la réduction des risques.

La gestion des risques est codifiée dans la charte des risques de l'OPA, qui détermine les responsabilités pour l'évaluation des risques, le contrôle et les mesures d'atténuation préétablies. Ces activités sont coordonnées par la vice-présidente, Finances et Administration de l'OPA qui est appuyée par des experts dans ce domaine ainsi que par une équipe multidisciplinaire. Des

rapports trimestriels sur l'évaluation des risques et les mesures d'atténuation sont préparés par l'OPA à l'attention du comité de vérification du Conseil d'administration.

Les risques majeurs de l'OPA portent sur l'exécution de son mandat, tel qu'il est établi par le ministre de l'Énergie et de l'Infrastructure. Ils comprennent l'incapacité de recruter, de conserver et d'assurer le perfectionnement du personnel de l'OPA, la possibilité d'une faille dans la communication qui puisse faire douter les intervenants de la compétence de l'OPA à réaliser son mandat, le manquement aux objectifs de conservation fixés par le ministre de l'Énergie et de l'Infrastructure, les hausses du coût de l'électricité qui entraînerait le mécontentement des intervenants quant à la gestion du secteur de l'électricité et, enfin, les risques financiers dus à des facteurs de risque individuels ou combinés. Un cadre de l'OPA est en charge de chaque élément de risque important, qu'il contrôle en regard des mesures d'atténuation adéquates.

L'OPA a également retenu les services d'un consultant externe pour les vérifications internes, du 1^{er} avril 2008 au 30 avril 2011. Ce programme permet une analyse indépendante de la gestion des risques et de l'efficacité des systèmes et procédures internes. Il renforcera le système de gestion des risques de l'OPA et contribuera également à améliorer la conception des programmes à venir, afin d'atténuer les risques financiers et opérationnels inhérents aux activités.

Risque lié à la réglementation

L'OPA est exposé au risque lié à la réglementation, notamment l'examen annuel, par la CEO, des besoins en produits qui sont nécessaires à la réalisation de son plan d'affaires. L'imposition d'une réduction partielle du budget prévisionnel d'exploitation de l'OPA pourrait compromettre l'exécution de son mandat, tel qu'il a été prescrit par les dispositions législatives et les directives gouvernementales.

Changement climatique

L'OPA n'exploite aucune infrastructure électrique. Cependant, les obligations contractuelles de l'OPA envers des fournisseurs d'électricité pourraient l'exposer à des risques opérationnels indirects, dus au changement climatique. Ces risques incluent les variations pluviométriques, l'élévation des températures de l'eau, la hausse des températures moyennes et les changements du vent et de l'enneigement¹.

La réglementation provinciale, existante ou à venir, peut toucher l'OPA dans les territoires où il exerce ses activités. Le gouvernement de l'Ontario a légiféré sur les émissions de gaz à effet de serre, visant à mettre en place un programme de plafonnement et d'échange de droits d'émission. Le gouvernement fédéral propose un programme national dans ce sens. L'Ontario est membre de la Western Climate Initiative (WCI), qui vise la création d'un programme régional de plafonnement et d'échange de droits d'émission. Ces programmes peuvent avoir une incidence sur les installations sous contrat de l'OPA. Il est de plus en plus probable qu'une tarification du carbone à l'échelle régionale, nationale ou internationale soit mise en vigueur, augmentant ainsi le coût des carburants fossiles dans les centrales électriques. Les coûts découlant de l'adoption de

¹ Gouvernement du Canada : « Vivre avec les changements climatiques au Canada : édition 2007 »
http://adaptation.nrcan.gc.ca/assess/2007/index_f.php.
http://adaptation.nrcan.gc.ca/assess/2007/index_f.php

ces dispositions législatives se répercuteraient sur l'OPA en raison de sa présente structure contractuelle et seraient finalement imputés aux consommateurs sous la forme d'un ajustement global plus important.

L'OPA fait partie du Groupe de travail du ministère de l'Énergie et de l'Infrastructure, et du ministère de l'Environnement. Ce groupe est tenu au courant des progrès du programme de plafonnement et d'échange de droits d'émission. L'OPA suit également de près les nouvelles lois fédérales pour mieux se préparer à la mise en place de ces programmes et recueille toute information utile pour faire face à ses obligations contractuelles.

La gestion des questions liées au changement climatique a été placée sous la responsabilité d'un comité de l'OPA, composé de représentants de chaque unité fonctionnelle. Le comité observe cette évolution et assiste la haute direction de l'OPA dans ses décisions stratégiques.

Nouvelles prises de position comptables

Le Conseil des normes comptables de l'Institut Canadien des Comptables agréés (ICCA) a approuvé un exposé-sondage sur les modifications proposées du chapitre 4400 du Manuel de l'ICCA, régissant les normes de présentation de l'information des organismes sans but lucratif.

Ces modifications comprennent la présentation d'informations sur les produits et les charges bruts, ainsi que sur les levées de fonds et les frais généraux s'y rapportant.

Le chapitre 4400 a également été modifié de sorte à inclure un renvoi au chapitre 1100, qui exige que la communication d'information financière soit conforme aux principes comptables généralement reconnus du Canada, y compris les notes d'orientation en matière de comptabilité et les « Abrégés des délibérations du Comité sur les problèmes nouveaux » émis par le Conseil des normes comptables de l'ICCA pour les questions non traitées directement dans le chapitre 4400.

Ces modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009, et ne devraient pas avoir d'incidence sur les activités de l'OPA.

Transition vers les nouvelles normes comptables

Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) exige que les organismes du secteur public qui répondent aux critères d'organismes publics de type commercial adoptent les Normes internationales d'information financière (IFRS) le 1^{er} janvier 2011. L'OPA n'entre pas dans cette catégorie, puisqu'il ne perçoit directement aucune redevance du public. De ce fait, l'OPA n'est pas tenu d'adopter les IFRS.

En 2009, le CCSP a éliminé la catégorie des « organismes publics de type commercial » dont l'OPA faisait partie. Les organismes désignés auparavant dans cette catégorie sont tenus de choisir l'une des deux nouvelles catégories : organismes sans but lucratif du secteur public et autres organismes publics.

Le CCSP a déterminé qu'une entité admissible à titre d'organisme sans but lucratif du secteur public peut adopter les normes comptables du secteur public (NCSP), compte tenu ou non du chapitre 4400 du Manuel de l'ICCA. L'OPA n'est pas un organisme sans but lucratif du secteur public, du fait de ses différences avec des organismes similaires du secteur privé et, par conséquent, n'est pas tenu d'adopter les NCPS.

L'OPA est considéré comme étant un « autre organisme public » et le CCSP lui a permis de choisir entre les IFRS ou les NCPS pour l'exercice 2011. Le gouvernement provincial utilise les NCPS et consolide par intégration proportionnelle les états financiers de l'OPA. De ce fait, l'OPA devrait adopter les NCPS.

L'OPA étudie l'incidence que l'adoption des NCPS aurait sur ses activités commerciales actuelles, ainsi que la possibilité de présenter des informations supplémentaires par voie de notes pour éclaircir les informations contenues dans les états financiers, lorsque les nouvelles normes auront été adoptées en 2011.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière – Intégrité dans la transparence

La direction de l'OPA a établi un système de contrôle interne conçu pour donner une assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que l'information financière est fiable et présenté dans les délais prévus. En 2009, l'OPA a renforcé les mesures entreprises au cours des exercices antérieurs en vue d'améliorer les procédures selon le cadre élaboré par le Committee of Sponsoring Organization de la Treadway Commission. Le service de vérification interne de l'OPA a continué d'évaluer les domaines clés en fonction d'une gestion établie et d'une évaluation annuelle des risques.

La direction informe régulièrement le comité de vérification du Conseil d'administration sur l'avancement des procédures de contrôle interne. L'OPA exige également des attestations de la direction sur le contrôle interne et des lettres de déclaration attestant la cohérence de l'information financière et la conformité au code de conduite de l'OPA.

Régime de rémunération des cadres supérieurs

Objectifs du régime

Le régime de rémunération de l'OPA est un régime intégré qui s'applique à tous les cadres supérieurs et dont le but est d'attirer, de retenir et de motiver un personnel de direction de haut niveau, capable de contribuer à l'exécution du mandat de l'OPA, à sa vision et à ses objectifs commerciaux. Par conséquent, le régime de rémunération a été conçu afin de :

- centrer le rôle du personnel de direction sur les objectifs commerciaux de l'OPA,
- recruter des cadres de talent pour aider à l'exécution du mandat de l'OPA,
- retenir les cadres de valeur,
- se doter de la souplesse nécessaire pour récompenser leurs résultats et leur compétence confirmée,
- adopter des niveaux de rémunération cohérents et justifiables auprès des intervenants.

Le principe sous-jacent à ces objectifs implique une rémunération suffisante, mais non excessive, des cadres supérieurs, afin d'attirer un personnel compétent et spécialisé qui puisse assurer l'exécution du mandat de l'OPA.

Gouvernance du régime

Le conseil d'administration de l'OPA définit les objectifs de rémunération de ce régime. Il délègue au comité des ressources humaines du Conseil la responsabilité d'évaluer soigneusement les objectifs de rémunération, les stratégies et le régime et de communiquer son avis à l'ensemble du Conseil pour approbation. Dans l'exercice de leur fonction, les membres du Conseil ont accès aux vues de la direction, ainsi qu'à l'avis de consultants spécialisés dans la rémunération. Ce régime est revu, au moins une fois l'an, en fonction des besoins commerciaux, de la conception et des objectifs du régime, des tendances dans le secteur d'activité et des grilles de rémunération interne et externe.

En plus des tâches de gouvernance et de contrôle de la structure en place en matière de rémunération, l'OPA publie annuellement les niveaux de rémunération du personnel touchant plus de 100 000 \$, conformément à la *Loi sur la divulgation des traitements dans le secteur public* (Ontario). En outre, l'OPA est tenu par la loi de soumettre annuellement à l'évaluation de la CEO les honoraires payés. Les questions de rémunération, y compris la rémunération des cadres et les valeurs relatives des postes sur le marché, sont abordées lors de l'évaluation par la CEO. Un large éventail d'intervenants, appuyés par leurs experts et conseillers juridiques, est représenté dans ces réunions ouvertes au public. L'OPA est également attentif aux diverses demandes du ministre de l'Énergie et de l'Infrastructure en rapport avec les questions de rémunération, dont celles relevant du Comité d'examen des organismes qui a conduit en 2007 une étude détaillée de la rémunération des cadres supérieurs du secteur de l'électricité de l'Ontario.

Description du régime

Le régime comprend deux composantes de rémunération, soit une rémunération fixe et une rémunération variable en fonction du rendement, des prestations de base et un régime de retraite. La rémunération fixe est établie par le Conseil, au moyen de larges échelles salariales pour chaque niveau de direction, en tenant compte des valeurs relatives des postes sur le marché. À l'intérieur de ces échelles, l'individu est jugé d'après son degré d'expertise (en croissance, compétent ou expert) dans ses attributions, par rapport à un modèle préétabli par l'OPA. Ce modèle tient compte des qualités de comportement, qui jouent sur la prise de décision, la gestion novatrice, la résolution de problèmes, la capacité stratégique, les qualités de chef, la motivation, les aptitudes de négociation, les relations publiques et les contacts personnels, le jugement des aptitudes d'autrui, la déontologie et les valeurs, ainsi que le perfectionnement personnel. Un barème de rémunération fixe à l'intérieur de l'échelle est attribué à chaque cadre supérieur en fonction des niveaux confirmés de compétence de chaque cadre et de l'atteinte d'objectifs annuels prédéterminés.

La rémunération variable en fonction du rendement a pour objet de gratifier les réalisations de l'équipe de direction par des primes annuelles pouvant aller jusqu'à 15 % de leur rémunération fixe. Le Conseil de l'OPA définit annuellement un ensemble solide d'objectifs à atteindre et de résultats escomptés, qui sont analysés en fin d'année. Les décisions concernant le montant de la rémunération variable de chaque cadre supérieur sont prises en fonction de ces critères.

L'OPA a contribué à la réussite de la mise en place d'initiatives essentielles en 2009, telles que la *Loi sur l'énergie verte*. Le Conseil a félicité les cadres supérieurs de l'OPA pour leurs réalisations et les solides résultats annuels obtenus, qui ont dépassé les prévisions. Toutefois, vu la conjoncture économique et les restrictions budgétaires du secteur public, la rémunération variable des cadres supérieurs a été fixée globalement à 9,2 % de la somme de leur rémunération fixe, ce qui représente une diminution de 25 % par rapport à l'année 2008. Ces primes ont été réparties parmi les cadres, selon l'évaluation de leur rendement en 2009. La rémunération variable globale est restée dans les limites du budget établi, soit 9,2 %.

Dans le but d'assurer la présente et future sécurité financière de ses cadres supérieurs, l'OPA dispose d'un régime d'avantages collectif et d'un régime de retraite par le biais du Régime de retraite des fonctionnaires. Le régime d'avantages collectif représente une couverture de base pour les soins dentaires et médicaux, l'assurance-vie, l'assurance invalidité, ainsi que les congés payés.

Le régime de retraite à prestations déterminées assure des prestations représentant 2 % de la rémunération annuelle par année de service validée. Après que le participant a atteint l'âge de 65 ans, ces prestations sont réduites, conformément aux stipulations du Régime de pensions du Canada (RPC). Les revenus de retraite proviennent d'un régime de retraite agréé et d'un régime de retraite complémentaire des employés. L'OPA et les participants cotisent au régime à parts égales.

Mesure du rendement et incidence sur la rémunération

En fonction de ses priorités stratégiques, l'OPA établit annuellement des mesures du rendement. Comme il est indiqué précédemment, les résultats annuels obtenus touchent la rémunération variable de chaque cadre supérieur. Le Tableau 4 résume chacune des priorités commerciales de l'OPA et décrit brièvement les objectifs poursuivis en 2009. La comparaison détaillée des réalisations par rapport aux objectifs figure dans les sections « Message du président et directeur général » (pages 6 à 8) et « Compte rendu de l'exercice 2009 » (pages 9 à 40).

Tableau 4: Priorités, stratégies et buts poursuivis en 2009 par l'OPA

Priorité	Objectifs poursuivis en 2009
Planification	Prévoir un réseau d'électricité fiable et durable.
Conservation	Contribuer, avec nos partenaires, à la réalisation des objectifs de conservation les plus ambitieux de l'Amérique du Nord.
Ressources électriques	S'assurer, avec nos partenaires, que l'Ontario développe ses énergies renouvelables, en accélérant la transition vers un réseau d'électricité écologiquement plus propre.
Soutien de l'entreprise	Maintenir la structure d'une organisation souple et diversifiée, concertée et centrée sur les résultats.

L'échelle ci-dessous d'évaluation sur cinq points est appliquée aux résultats obtenus, tant au niveau de la réalisation des objectifs de la société qu'au niveau des individus, et permet de calculer la rémunération variable.

- 1. N'a pas réalisé les objectifs** : n'a pas réalisé les objectifs escomptés ou n'a pas atteint un niveau acceptable de rendement.
- 2. A partiellement réalisé les objectifs** : n'a réalisé qu'une partie des objectifs escomptés; a fait preuve d'un niveau de rendement soutenu, sauf dans certains aspects.
- 3. A réalisé les objectifs** : a réalisé les objectifs escomptés et a fait preuve d'un niveau de rendement soutenu.
- 4. A dépassé les objectifs** : a dépassé les objectifs escomptés et a fait preuve d'un haut niveau de rendement.
- 5. A largement dépassé les objectifs** : a nettement dépassé les objectifs escomptés et a fait preuve d'un excellent niveau de rendement.

Autres facteurs

Les données de référence sur les rémunérations de postes similaires dans plusieurs juridictions du Canada sont prises en considération lors de l'établissement du programme de rémunération de l'année suivante. En accord avec les recommandations du Comité d'examen des organismes de 2007, les comparaisons se font à parts égales autant avec le secteur privé qu'avec le secteur public, et le niveau des rémunérations de l'OPA se situe à la médiane des valeurs observées.

Parfois, la rémunération est dictée par des facteurs du marché, comme, par exemple, le recrutement d'un cadre hautement spécialisé ou faisant preuve de talents exceptionnels dans l'industrie.

La liste comparative des employeurs inclut 12 organisations du secteur de l'énergie exerçant des activités dans quatre grandes juridictions au Canada : l'Ontario, le Québec, l'Alberta et la Colombie-britannique (voir ci-dessous).

Tableau 5: Liste comparative des employeurs

Secteur public	Secteur privé
British Columbia Hydro and Power Authority	Bruce Power
Enersource Hydro Mississauga.	Enbridge Gas Distribution Inc
Hydro One Inc	FortisAlberta Inc
Ontario Power Generation Inc.	Petro-Canada
PowerStream	Terasen Gas
Toronto Hydro Corporation	Ultramar Ltée

Déclaration de la rémunération des cadres supérieurs

Le Tableau 6 montre la rémunération annuelle de l'exercice terminé le 31 décembre 2009 des cadres supérieur désignés. La rémunération est présentée sur une période continue de trois ans. Les rémunérations totales en espèces sont détaillées ci-dessous et diffèrent des valeurs correspondantes publiées selon de la *Loi sur la divulgation des traitements dans le secteur public* (Ontario), du fait de l'inclusion des cotisations de l'employeur au régime de retraite et aux régimes d'avantages dans les renseignements fournis sur les traitements dans le secteur public. Les montants présentés conformément à cette loi correspondent aux montants inscrits annuellement dans les feuillets T4.

Tableau 6: Sommaire de rémunération des cadres supérieurs²

Nom, fonction	Année	Traitement	Rémunération variable	Rémunération totale	Montants présentés selon la Loi sur la divulgation des traitements
Colin Andersen ⁴ , Directeur général	2009	523 780 \$	49 247 \$	573 027 \$	573 881 \$
	2008	160 000 ⁵ \$	18 958 ⁶ \$	178 958 \$	179 190 \$
Kimberly Marshall, ⁷ Vice-présidente, Finances et Administration	2009	223 198 \$	20 097 \$	243 295 \$	244 149 \$
	2008	181 923 \$	26 400 \$	208 323 \$	209 102 \$
Amir Shalaby, Vice-président, Planification, réseau d'électricité	2009	368 777 \$	33 251 \$	402 028 \$	446 164 ⁸ \$
	2008	364 000 \$	45 500\$	409 500 \$	450 365 ⁹ \$
	2007	350 000 \$	45 500 \$	395 500 \$	443 061 ¹⁰ \$
JoAnne Butler, ¹¹ Vice-présidente, Ressources électriques	2009	339 748 \$	32 302 \$	372 050 \$	372 987 \$
	2008	325 981 \$	40 200 \$	366 181 \$	402 068 ¹² \$
Paul Shervill Vice-président, Conservation	2009	312 757 \$	28 787 \$	341 544 \$	349 386 \$
	2008	308 275 \$	33 910 \$	342 185 \$	352 348 \$
	2007	289 424 \$	38 981 \$	328 405 \$	341 292 \$

² Les cadres supérieurs sont listés dans l'ordre suivant :
Directeur général, vice-présidente, Finances, puis par ordre alphabétique suivant le prénom.

- ³ Total des revenus figurant sur le feuillet T4, y compris les avantages imposables.
- ⁴ Recruté le 15 septembre 2008.
- ⁵ Inclut un paiement unique de 20 000 \$, en guise de compensation des frais engagés par M. Andersen lors de son acceptation d'emploi à l'OPA.
- ⁶ En 2008, le Conseil de l'OPA a remis une prime à M. Andersen, en fonction de son rendement antérieur à titre de directeur général, au prorata de sa période d'emploi à l'OPA.
- ⁷ Recruté le 25 février 2008.
- ⁸ Inclut un paiement à la place de prestations de retraite.
- ⁹ Inclut un paiement à la place de prestations de retraite.
- ¹⁰ Inclut un paiement à la place de prestations de retraite.
- ¹¹ Recruté le 2 janvier 2008.
- ¹² Inclut un paiement unique de 35 000 \$, en guise de compensation des frais engagés par Mme Butler lors de son acceptation d'emploi à l'OPA.

Les prestations de retraite de ces cadres supérieurs sont résumées dans le Tableau 7.

Tableau 7: Sommaire des prestations de retraite¹³

Nom	Années de service validées : à l'OPA et pré-OPA, 31 décembre 2009	Rente différée, payable à 65 ans, 31 décembre 2009 (\$)	Années de service validées à 65 ans ¹⁴	Prestations annuelles projetées à 65 ans (\$)	Augmentation des prestations projetées à 65 ans, de 2008 à 2009 (\$/an)	Cotisations salariales, 2009 avec intérêts, 31 décembre 2009 (\$)
Colin Andersen	Service pré-OPA : 21 ans, 1 mois Service OPA : 1 an, 4 mois	141 710,21	40 ans, 10 mois	418 633,45	2 982,32	44 713,22 + 354,54 = 45 067,76
Kimberly Marshall ¹⁵	Service OPA : 1 an, 10 mois	Sans objet	16 ans, 7 mois	69 182,26	998,75	18 534,77 + \$146,97 = 18 681,74
JoAnne Butler ¹⁵	Service OPA : 2 ans	Sans objet	14 ans	90 892,81	1 308,06	28 624,79 + 226,97 = 28 851,76
Paul Shervill	Service pré-OPA : 20 ans, 10 mois Service OPA : 4 ans, 8 mois	117 992,47	31 ans	166 492,68	2 209,59	26 269,34 + 208,29 = 26 477,63

¹³ Bien que l'OPA ait été constitué il y a cinq ans, certains cadres supérieurs désignés peuvent bénéficier d'un plus grand nombre d'années de service validées du fait de leurs cotisations au Régime de retraite des fonctionnaires lors de fonctions antérieures ou en raison d'accords mutuels de retraite avec d'autres organismes du secteur de l'électricité.

¹⁴ En supposant que le cadre supérieur désigné continue de travailler et de cotiser jusqu'à l'âge de 65 ans.

¹⁵ Au 31 décembre 2009, ce cadre désigné n'avait pas de droits à prestations acquis et n'était pas encore admissible aux prestations de retraite. Si ce cadre avait mis fin à sa participation au régime de retraite le 31 décembre 2009, ses cotisations lui auraient été remboursées, majorées des intérêts.

Rémunération des membres du Conseil

Le Conseil d'administration a la responsabilité de régir l'OPA. Outre le président, le Conseil est constitué de 10 membres extérieurs et indépendants, nommés par le ministère de l'Énergie et de l'Infrastructure, et ayant une vaste expérience dans le secteur d'activité et dans les organismes publics. Les membres du Conseil sont tenus d'agir honnêtement et de bonne foi, au mieux des intérêts de l'OPA. Ils sont censés de faire preuve de prudence et de bon sens dans leurs décisions, et l'exécution de leurs tâches doit refléter leur expertise et leur expérience professionnelle.

Les administrateurs reçoivent un montant trimestriel de 6 250 \$ et des jetons de présence de 1 000 \$ pour chaque réunion du Conseil ou de comité à laquelle ils assistent en personne. Les administrateurs sont rémunérés au tarif horaire de 200 \$, avec un plafond de 1 000 \$, pour leur participation aux téléconférences. Les présidents de comité perçoivent une allocation trimestrielle supplémentaire de 1 250 \$ avec, en sus, un montant trimestriel de 12 500 \$ pour le président du Conseil d'administration, tant qu'il détient cette fonction.

En décembre 2008, l'OPA a procédé à une évaluation comparative de la rémunération de ses membres du Conseil, et a constaté qu'elle était du même ordre que celle d'autres organismes similaires. Conscient des contraintes budgétaires de l'OPA, le Conseil a donné l'exemple en réduisant de 10 % tous les jetons de présence de ses membres pour l'exercice 2009.

Rapport des vérificateurs



A l'attention du Conseil d'administration

Nous avons vérifié le bilan de l'Office de l'électricité de l'Ontario au 31 décembre 2009, ainsi que les états des résultats, des flux de trésorerie et de l'évolution de l'actif net de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondage des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office au 31 décembre 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

A handwritten signature in black ink that reads 'KPMG LLP' with a long horizontal line underneath.

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Toronto, Canada, le 29 janvier 2010

Bilan

(en milliers de dollars)

31 décembre 2009, avec chiffres correspondants de 2008

	2009	2008
ACTIF		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents	19 932	50 067
Débiteurs (note 3)	206 530	73 515
Frais payés d'avance	129	301
	226 591	123 883
Immobilisations (note 4)	7 710	5 484
Actif réglementé (note 5)	29 676	44 61
Total de l'actif	263 977	173 981
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 6)	214 895	95 795
Acomptes sur contrats (note 7)	35 789	532
	250 684	96 327
Incitatifs à la location reportés, montant net (note 8)	836	980
Passif à long terme	—	1 488
Passif réglementé (note 5)	14 089	63 188
Actif net		
Affectation d'origine interne du Fonds pour les économies d'énergie et du Fonds de développement technologique (note 9)	6 671	6 039
Investi en immobilisations	7 710	5 484
Excédent (déficit) cumulé	(16 013)	475
	(1 632)	11 998
Engagements (note 8)		
Éventualités et garanties (note 14)		
Total du passif et de l'actif net	263 977	173 981

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du Conseil d'administration,

John Beck
Président

Colin Andersen
Directeur général

État des résultats

(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 décembre 2009, avec chiffres correspondants de 2008

	2009	2008
Produits		
Redevances	50 350	52 530
Recouvrement des comptes réglementés (note 5)	15 665	—
Enregistrements	557	733
Intérêts créditeurs	43	493
Autres produits	12	153
	66 627	53 909
Charges		
Salaires et avantages sociaux	26 182	22 609
Honoraires de consultation et autres honoraires	23 137	23 343
Amortissement des comptes réglementés (note 5)	15 665	—
Charges d'exploitation (note 10)	9 419	7 860
Charges des Fonds pour les économies d'énergie et des Fonds de développement technologique (note 9)	3 868	2 743
Amortissement des immobilisations	1 466	1 030
	79 737	57 585
Excédent des charges sur les produits avant intérêt	(13 110)	(3 676)
Intérêts débiteurs	520	523
Excédent des charges sur les produits	(13 630)	(4 199)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État des flux de trésorerie

(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 décembre 2009, avec chiffres correspondants de 2008

	2009	2008
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement		
Excédent des charges sur les produits	(13 630)	(4 199)
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	1 466	1 030
Amortissement des incitatifs à la location reportés	(144)	(142)
Amortissement des comptes réglementés	15 665	–
Variation des éléments hors caisse liés au fonctionnement (note 12)	21 514	(14 302)
	24 871	(17 613)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Remboursement de passifs à long terme	(19 587)	(8 327)
Encaissement au titre de passifs à long terme	18 099	–
Augmentation de l'actif réglementé	(727)	(1 285)
Diminution du passif réglementé	(49 099)	(82 358)
	(51 314)	(91 970)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Achat d'immobilisations	(3 692)	(1 478)
	(30 135)	(111 061)
Diminution de la trésorerie et des équivalents		
Trésorerie et équivalents au début de l'exercice	50 067	161 128
Trésorerie et équivalents à la fin de l'exercice	19 932	50 067
	2009	2008
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie		
Intérêts payés	335	122
Intérêts reçus	706	2 556

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État de l'évolution de l'actif net

(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 décembre 2009, avec chiffres correspondants de 2008

	Actif net investi en immobilis ations	Affectation interne (note 9)	Excédent cumulé	Total de l'actif net 2009	Total de l'actif net 2008
Solde au début de l'exercice	\$ 5 485	\$ 6 039	\$ 475	\$ 11 998	\$ 16 197
Excédent des charges sur les produits	(1 466)	—	(12 164)	(13 630)	(4 199)
Création des Fonds					
Fonds pour les économies d'énergie	-	3 000	(3 000)	-	-
Fonds de développement technologique	-	1 500	(1 500)	-	-
Charges du Fonds pour les économies d'énergie.	-	(2 410)	2 410	-	-
Charges du Fonds de développement technologique	-	(1 458)	1 458	-	-
Investi en immobilisations, montant net	3 692	-	(3 692)	-	-
Solde à la fin de l'exercice	\$ 7 710	\$ 6 671	\$ (16 013)	\$ (1 632)	\$ 11 998

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 décembre 2009

1. Nature des activités

L'Office de l'électricité de l'Ontario (OPA ou l'Office) a été constitué en société sans capital-actions le 20 décembre 2004, par la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité* (la Loi). L'OPA est une société indépendante non imposable sans but lucratif. L'OPA n'est pas un agent de la Couronne et recouvre ses coûts au moyen des redevances approuvées par la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) et des frais imputés au marché de l'électricité par le biais du mécanisme de rajustement global. En vertu de la Loi, les principaux objectifs de l'OPA sont les suivants :

- Établir des prévisions pour la demande d'électricité et pour la fiabilité des ressources électriques appropriées de l'Ontario à moyen et à long terme.
- Procéder à une planification indépendante de la production d'électricité, de la gestion de la demande, de la conservation d'énergie et du transport, ainsi qu'élaborer des systèmes intégrés de production d'énergie pour l'Ontario.
- Entreprendre toute activité ayant pour but de garantir un approvisionnement approprié et des ressources en électricité fiables en Ontario.
- Entreprendre toute activité permettant la diversification des sources d'électricité en encourageant l'usage de technologies propres, y compris les sources d'énergie de remplacement et d'énergie renouvelable.
- Établir, à l'échelle globale, la quantité d'électricité pouvant être produite à partir de sources d'énergie de remplacement et d'énergie renouvelable.
- Faciliter la gestion de la charge du réseau d'électricité.
- Entreprendre toute activité visant à promouvoir l'économie d'énergie et l'efficacité de l'utilisation de l'électricité.
- Aider la Commission de l'énergie de l'Ontario en matière de stabilité des tarifs pour certains types de clients.
- Rassembler les données portant sur les besoins en électricité de l'Ontario à moyen et à long terme et sur la validité et la fiabilité du système intégré de production d'énergie pour répondre à ces besoins, ainsi que mettre ces données à la disposition du public et de la CEO.

La poursuite des activités de l'Office est conditionnée par l'obtention de fonds pour mener à bien ses activités. La solvabilité de l'OPA est garantie par :

- la capacité de l'OPA de respecter ses obligations est garantie en vertu de dispositions législatives ;
- le faible risque de contrepartie de l'OPA, vu que sa principale contrepartie est la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE), entité solide créée par la province.

2. Principales conventions comptables

(a) Mode de présentation

Les états financiers sont présentés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

(b) Constatation des produits

Les montants perçus au cours de l'exercice et qui se rapportent à des services et à des programmes devant être définis durant un exercice ultérieur ne sont pas constatés comme produits, mais plutôt reportés.

Les redevances perçues par l'OPA sont fondées sur les tarifs approuvés par la CEO pour l'énergie électrique prélevée du réseau contrôlé par la SIERE par les consommateurs ontariens. Ces produits sont constatés pendant la période où ils sont perçus.

(c) Trésorerie et équivalents

Ce poste comprend les soldes bancaires, les dépôts à terme et d'autres placements à court terme dont l'échéance est d'au plus 120 jours.

(d) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire en fonction de leur durée probable d'utilisation, de la façon suivante :

Type d'actif	Durée probable d'utilisation
Mobilier et matériel	10 ans
Matériel informatique et logiciels	2,5 ans
Matériel audio-visuel	10 ans
Système téléphonique	5 ans
Améliorations locatives	sur la durée du bail

Les actifs à long terme, y compris les immobilisations, sont soumis à un test de dépréciation si des événements ou des changements de circonstances laissent supposer que leur valeur comptable ne pourrait pas être recouvrable. La recouvrabilité est évaluée en comparant la valeur comptable de l'actif avec le montant estimatif des flux de trésorerie non actualisés que cet actif est censé dégager. Si la valeur comptable dépasse les flux de trésorerie estimatifs, une perte de valeur est constatée, à un montant égal à l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur. Les actifs devant être cédés seraient présentés séparément dans le bilan, à la valeur la plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur (y compris les frais de vente), et ne seraient plus amortis. L'actif et le passif d'un groupe sujet devant être cédé et classé comme étant disponible à la vente seraient présentés séparément dans les rubriques correspondantes du bilan. En 2009, aucune perte de valeur n'a été jugée nécessaire.

(e) Régime de retraite

L'OPA verse, au nom de tout son personnel permanent, des cotisations au Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario, un régime de retraite interentreprises à prestations déterminées. Puisque l'OPA ne dispose pas de toutes les données nécessaires à la comptabilisation de ce régime à titre de régime à prestations déterminées, il le comptabilise comme un régime à cotisations déterminées.

L'OPA n'est pas responsable du coût des avantages complémentaires de retraite. Ces coûts relèvent de la Commission du régime de retraite de l'Ontario.

(f) Incertitude relative à la mesure

La détermination du montant auquel un élément est constaté dans les états financiers est soumise à une incertitude appelée incertitude relative à la mesure. Cette incertitude existe lorsqu'il est raisonnablement possible qu'il y ait une variation importante entre le montant constaté et un autre montant raisonnablement possible, ce qui peut arriver quand une entité a recours à des estimations. Dans les présents états financiers, il existe une incertitude relative à la mesure dans l'évaluation des contrats d'achat d'énergie par rapport à la date d'extinction approximative des obligations de l'OPA. Les estimations, qui reposent sur les meilleures informations disponibles au moment de la préparation des états financiers, sont mises à jour annuellement pour refléter la nouvelle information à mesure que celle-ci est disponible.

Dans la préparation des états financiers, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui touchent les montants inscrits dans le bilan, les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers, et les produits et charges enregistrés au cours de l'exercice. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

(g) Adoption de nouvelles normes comptables

Le 1^{er} janvier 2009, l'Office a adopté les modifications au chapitre 4400 du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA). Ces modifications ont pour effet d'éliminer la nécessité de présenter les actifs nets investis en immobilisations dans une composante séparée de l'actif net, de clarifier l'exigence selon laquelle le montant brut des produits et des charges doit être présenté lorsque l'organisme sans but lucratif agit en qualité de mandant, et d'exiger la présentation d'un état des flux de trésorerie. L'adoption de ces recommandations n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2009.

Le 1^{er} janvier 2009, l'Office a adopté les modifications au chapitre 1000 du Manuel de l'ICCA. Ces modifications précisent les critères de constatation d'un actif ou d'un passif, et suppriment la possibilité de constater les actifs ou les passifs uniquement parce qu'ils se rattachent à des produits et des charges. L'adoption de ces recommandations n'a eu aucune incidence sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2009.

(h) Modifications comptables à venir

Au cours de l'exercice 2009, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'ICCA a déterminé que la catégorie d'organismes publics de type commercial, dont l'OPA faisait partie jusqu'ici, cessera d'exister. L'OPA sera classé comme autre organisme public et sera tenu d'adopter le cadre conceptuel de la comptabilité fondé sur les normes du CCSP ou les IFRS à compter de l'exercice 2011. La direction étudie actuellement ces options et leur incidence sur les états financiers.

3. Débiteurs

	\$	2009	2008
Montant à recevoir de la SIERE		173 253	65 146
Charges au titre de la conservation		32 957	7 961
Autres		320	408
		206 530	73 515

4. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette 2009	Valeur comptable nette 2008
Mobilier et matériel	2 822	(848)	1 974	1 981
Matériel informatique et logiciels	4 723	(2 072)	2 651	503
Matériel audio-visuel	229	(81)	148	171
Système téléphonique	321	(112)	209	142
Améliorations locatives	3 944	(1 216)	2 728	2 687
	12 039	(4 329)	7 710	5 484

5. Actif réglementé et passif réglementé

L'actif, le passif et les reports réglementés résultent de la *Loi de 1998 sur l'électricité* et de la réglementation qui en découle, et se traduisent par les soldes de la Grille tarifaire réglementé (GTR), les comptes de report liés au règlement des contrats de détaillants, le compte de report d'approvisionnement du gouvernement et le compte d'ajustement global. En l'absence d'une comptabilité pour les entreprises à tarifs réglementés, ces montants auraient figuré dans l'état des résultats au moment où ils sont engagés.

	\$	2009	2008
Total de l'actif réglementé		29 676	44 614
Total du passif réglementé		(14 089)	(63 188)

Comptes de variation de la GTR

Alors que les prix pour les abonnés relevant de la GTR sont fixés tous les six mois par la CEO selon une prévision du coût de l'énergie pour l'année à venir, il est possible qu'il y ait une différence entre le coût prévu et le coût réel de l'électricité destinée à tous les consommateurs relevant de la GTR. Lorsque le prix horaire de l'énergie en Ontario (PHEO) est supérieur au prix de la GTR, l'OPA paie la différence et l'inscrit à l'actif réglementé, vu que les fonds déboursés constituent un compte à recevoir du marché. Lorsque le PHEO est inférieur au prix de la GTR, l'OPA reçoit la différence et l'inscrit au passif réglementé, vu que les fonds encaissés seront restitués au marché. L'OPA suit de près les fluctuations du compte des variations de la GTR. Le rabais d'Ontario Power Generation (OPG) correspond à l'écart entre la limite des produits des centrales spécifiques d'OPG et les produits réels que OPG reçoit du marché au comptant de gros de la SIERE pour la production en cause.

	2009	2008
Apport du rabais d'OPG	(591 671)	(543 305)
Variation totale de la GTR avant les intérêts	562 208	463 661
Intérêts gagnés	15 374	16 456
	(14 089)	(63 188)

Comptes de report liés au règlement des contrats de détaillants

Les dispositions législatives prévoient que les détaillants d'électricité seront compensés par l'OPA pour les contrats de faible volume et ceux conclus avec des clients désignés avant le gel officiel des prix du 11 novembre 2002. L'OPA et les détaillants qui auront réglé les différences entre le PHEO et le prix stipulé dans chaque contrat répondent à ces critères. Lorsque le PHEO est supérieur au prix contractuel, l'OPA reçoit les paiements des détaillants et les inscrit au passif réglementé. Lorsque le PHEO est inférieur au prix contractuel, l'OPA paye les détaillants et inscrit le montant à l'actif réglementé. L'OPA suit de près les fluctuations des comptes de report liés au règlement des contrats de détaillants.

Le compte de règlement du rabais des détaillants retient les fonds provenant des incitations en vigueur au moment de l'établissement de la GTR. Ces fonds sont détenus dans un compte à part et leur règlement aura lieu en même temps que le règlement des comptes de report liés au règlement des contrats de détaillants.

Vu que les contrats visés par les comptes de report liés au règlement des contrats de détaillants sont pratiquement tous arrivés à échéance, il est nécessaire de liquider les soldes de ces comptes. Afin de réduire les répercussions sur les usagers, l'OPA étendra la période de recouvrement des soldes cumulés sur une période de trois ans, de 2009 à 2011. L'OPA a entamé l'amortissement linéaire des soldes cumulés en 2009 sur une période de trois ans. L'amortissement s'est élevé à 14 324 \$ en 2009 (néant en 2008).

	\$	2009	2008
Compte de report lié au règlement des contrats de		(26 201)	(39 233)

détaillants, 2005		
Compte de report lié au règlement des contrats de détaillants, 2006	34 616	51 833
Compte de report lié au règlement des contrats de détaillants, 2007	23 843	35 700
Compte de report lié au règlement des contrats de détaillants, 2008	87	(282)
Compte de report lié au règlement des contrats de détaillants, 2009	367	-
Compte de report lié au règlement des rabais de détaillants	(3 237)	(4 847)
	29 475	43 171

Compte de report d'approvisionnement du gouvernement

L'OPA rembourse le gouvernement des coûts engagés pour l'approvisionnement en électricité et inscrit ces coûts à l'actif réglementé. Afin de recouvrer les soldes de 2008, ces coûts, s'élevant à 1 341 \$ et compris dans la demande de revenus requis de 2009, ont été recouverts au cours de l'exercice, alors que le solde de 102 \$ a été inclus dans la demande de revenus requis de 2010. Tout solde ultérieur figurera dans les prochaines demandes. L'OPA a commencé l'amortissement linéaire des coûts d'approvisionnement du gouvernement en 2009. L'amortissement s'élevait à 1 341 \$ au 31 décembre 2009 (néant en 2008).

	2009	2008
Coûts d'approvisionnement du gouvernement	201	1 443

Compte d'ajustement global

L'OPA est tenu par la loi d'inscrire les opérations qui découlent du mécanisme d'ajustement global. L'ajustement global et les comptes de règlement ont été créés à cette fin. De par leur nature, ces opérations sont telles que le solde du compte est ramené à zéro sur une base mensuelle. Les précisions fournies ci-après permettent de clarifier les opérations visées par le compte d'ajustement global.

Les comptes d'ajustement global et de règlements sont des charges affectées mensuellement à la SIERE par le biais de l'OPA. Le solde du compte d'ajustement global comprend les montants payés et reçus pour la Réponse à la Demande 3 (RD3), le compte des contrats de production hors-centrales (PHC), et de la production réglementée des centrales nucléaires (nucléaire) et des centrales hydroélectriques (hydro). Ces comptes sont réglés simultanément par la SIERE. Le compte enregistre également les montants payés et reçus pour les contrats de l'OPA (offre standard, production et gestion de la conservation et de la demande) qui sont réglés mensuellement par l'OPA avec la SIERE.

Les soldes de la RD3, de la PHC, du nucléaire et de l'hydro sont compensés dans le compte d'ajustement global, éliminant ainsi le transfert de fonds entre la SIERE et l'OPA. En accord avec ses obligations imposées par la loi, l'OPA enregistre l'effet de ces opérations.

Les contrats de production de l'OPA sont estimés tous les mois et le montant réel dû est réglé le mois suivant, ce qui entraîne des écarts temporaires. Les dates de règlement peuvent chevaucher deux mois, laissant ainsi un solde mensuel dans le compte. Ces écarts sont reclassés dans les débiteurs en fin de mois. En définitive, les opérations d'ajustement global se traduisent par un solde nul toutes les fins de mois.

	\$	2009	2008
RD3		8 121	1 264
PHC		961 613	479 315
Nucléaire		1 367 679	74 293
Hydro		183 575	(264 752)
Montant de l'ajustement global		(4 218 889)	(900 660)
Contrats OPA		1 697 901	610 540
		-	-

6. Créditeurs et charges à payer

	\$	2009	2008
Règlement des entrepreneurs		(171 136)	(63 738)
Créditeurs		-	(670)
TPS à payer		(11 457)	(2 290)
Autres charges à payer		(32 302)	(29 097)
		(214 895)	(95 795)

7. Acomptes sur contrats

À titre de garantie d'exécution, l'OPA reçoit des acomptes provenant des entrepreneurs retenus pour les énergies renouvelables et la réponse à la demande. Ces acomptes sont plus élevés pendant la phase de construction et diminuent après le démarrage du projet.

Les acomptes figurent dans le passif à court terme, vu qu'ils peuvent être remplacés, sur demande, par une lettre de crédit de l'entrepreneur.

8. Engagements découlant des incitatifs à la location reportés et des contrats de location-exploitation

Pour l'occupation de ses bureaux, l'OPA a conclu divers contrats de location de longue durée, qui sont assortis d'incitatifs à la location. Les incitatifs à la location reportés constituent des avantages tirés des contrats de location-exploitation et sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée du bail. L'OPA a obtenu une indemnité de 1 430 \$ au titre des améliorations locatives.

Au 31 décembre 2009, les incitatifs à la location reportés s'élevaient à 836 \$, déduction faite de l'amortissement (980 \$ en 2008).

L'OPA déclare un coût moyen de location sur la durée du bail et amortit les avantages tirés des contrats sur la même période. Au 31 décembre 2009, les charges à payer était de 313 \$ (295 \$ en 2008).

Tous les engagements locatifs prendront fin simultanément en octobre 2015. Les paiements annuels minimaux aux termes des contrats de location-exploitation s'établissent approximativement comme suit :

Engagements locatifs (\$)

2010	1 303
2011	1 384
2012	1 385
2013	1 388
2014	1 393
2015	1 101
	7 954

9. Affectation d'origine interne du Fonds pour les économies d'énergie et du Fonds de développement technologique

L'OPA a créé le Fonds pour les économies d'énergie pour venir en aide aux projets visant l'économie de l'électricité. Le Fonds de développement technologique a été créé pour permettre l'essor de nouvelles technologies dans la production et la conservation de l'électricité. A ce jour, neuf fonds ont été mis en place, tels que décrits ci-dessous:

	Fonds affecté	Passé en charges en 2009	Passé en charge avant 2009	2009
\$				
Fonds pour les économies d'énergie 2005	1 100	-	837	263
Fonds pour les économies d'énergie 2006	1 500	(6)	1 581	(75)
Fonds pour les économies d'énergie 2007	3 000	706	1 943	351
Fonds pour les économies d'énergie 2008	3 000	1 277	357	1 366
Fonds pour les économies d'énergie 2009	3 000	433	-	2 567
Fonds de développement Technologique 2006	1 000	14	473	513
Fonds de développement technologique 2007	1 000	176	456	368

Fonds de développement technologique 2008	1 500	663	414	423
Fonds de développement technologique 2009	1 500	605	-	895
	16 600	3 868	6 061	6 671

10. Charges d'exploitation

	\$	2009	2008
Frais généraux des programmes		4 970	4 128
Locaux		2 737	2 536
Frais de bureau et d'administration		967	939
Informatique		745	257
		9 419	7 860

11. Régime de retraite

L'Office verse, au nom de tout le personnel, des cotisations au Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario, un régime interentreprises. Ce régime contributif à prestations déterminées définit le montant des prestations de retraite que les employés recevront en fonction de leur salaire et de leur ancienneté.

Le taux des cotisations patronales est d'environ 8 % des salaires. Au 31 décembre 2009, l'OPA a versé ou comptabilisé des cotisations de 1 572 \$ (1 233 \$ en 2008) pour l'exercice.

12. Variation des éléments hors caisse liés au fonctionnement

	\$	2009	2008
Augmentation des débiteurs		(133 015)	(20 839)
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance		172	(241)
Augmentation des créditeurs et des charges à payer		119 100	7 542
Augmentation (diminution) des acomptes sur contrats		35 257	(764)
		21 514	(14 302)

13. Opérations entre apparentés

L'OPA considère la CEO, Hydro One, la SIERE, OPG, l'Office ontarien de financement (OOF) et le ministère de l'Énergie et de l'Infrastructure comme étant des apparentés, vu les rapports qu'ils entretiennent avec le gouvernement de l'Ontario. L'OPA a effectué les opérations avec les apparentés suivantes :

En vertu de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*, l'OPA est assujéti à des droits pour les permis et des droits d'enregistrement. De même que les autres organismes inscrits, l'OPA a reçu en 2009 une partie des charges d'exploitation de la CEO. Le montant total des opérations de l'OPA avec la CEO s'est établi à 1 083 \$ en 2009 (1 062 \$ en 2008).

L'OPA obtient de Hydro One des services de conservation et de gestion de la demande. Les coûts d'approvisionnement incluent les paiements pour la conservation de l'électricité, les coûts d'exécution des programmes et les frais de gestion. En 2009, les services obtenus de Hydro One et de ses filiales ont coûté 18 682 \$ à l'OPA (12 766 \$ en 2008).

L'OPA reçoit des redevances de la SIERE. Ces produits, approuvés par la CEO, sont perçus tous les mois par la SIERE auprès des usagers au moyen de tarifs appliqués aux consommateurs domestiques d'électricité en Ontario. En 2009, le montant de ces redevances a été de 66 015 \$ (52 530 \$ en 2008). En outre, les accords passés entre l'OPA et la SIERE stipulent le règlement des montants payés et reçus au titre du compte d'ajustement global, de la GTR et des comptes de report liés au règlement des contrats de détaillants (voir la note 5). Au 31 décembre 2009, le montant net de ces débiteurs s'élevait à 173 253 \$ (65 146 \$ en 2008). L'OPA a également versé à la SIERE des honoraires de consultation de 350 \$ (257 \$ en 2008).

L'OPA a un accord avec OPG pour des services de consultation et d'aide à la planification. En 2009, ces services ont coûté 13 \$ à l'OPA (17 \$ en 2008).

L'OPA dispose d'une marge de crédit renouvelable de 975 000 \$, accordée par l'OOF, afin de financer ses charges d'exploitation et le compte de variation de la GTR. Cette marge de crédit a été renouvelée en 2006 pour une période de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2007 et jusqu'au 31 décembre 2010. Cette marge de crédit n'a pas été utilisée depuis 2007.

Dans sa demande de revenus requis, adressée à la CEO en 2008, l'OPA a été autorisé par la CEO à porter les coûts d'approvisionnement du gouvernement dans un compte de report, devant être réglé conjointement avec les comptes de report liés au règlement des contrats de détaillants. Un montant de 99 \$ a été engagé en 2009 (167 \$ en 2008).

14. Éventualités et garanties

Éventualités

Dans le cours normal de ses activités, l'OPA est amené à engager sa responsabilité dans divers accords juridiquement exécutoires. Certains de ces accords comportent des clauses de responsabilité potentielle qui peuvent entraîner de réelles responsabilités selon qu'un ou plusieurs événements se produisent ou non dans l'avenir. Dans la mesure où un événement futur a une certaine probabilité de se produire ou non, et qu'un montant raisonnable des pertes puisse être estimé, un passif estimatif sera pris en compte et les charges correspondantes seront portées dans les états financiers de l'OPA. De l'avis de la direction, il n'existait aucune condition de ce genre au 31 décembre 2009.

Les conditions contractuelles liées à la construction d'une nouvelle unité de production d'énergie propre rendent l'OPA potentiellement responsable du remboursement des coûts de modernisation, jusqu'à concurrence de 1 000 \$, selon les frais engagés par le fournisseur d'énergie. Bien que ces coûts ne se soient pas présentés à ce jour, l'OPA en est responsable sur une durée de 20 ans, jusqu'en 2025. Au 31 décembre 2009, la direction ne dispose d'aucune information suggérant que le fournisseur ait engagés des coûts de modernisation.

Garanties

En vertu d'un contrat contenant une clause de garantie d'emprunt, l'OPA est responsable d'un engagement éventuel maximal de 8 600 \$. Le solde du prêt contracté, pour lequel l'OPA a donné sa garantie, s'élevait à 184 \$ au 31 décembre 2009 et le prêt n'est pas actuellement en défaut. Le contrat lié à cette garantie prend fin en septembre 2012.

15. Juste valeur des actifs et des passifs financiers

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents, des débiteurs, des créditeurs et des charges à payer correspond approximativement à leur juste valeur, étant donné leur échéance rapprochée.

La juste valeur des actifs et des passifs réglementés n'est pas présentée, car elle n'apporterait aucune information utile du fait qu'elle serait compensée ou qu'elle est difficile à déterminer correctement.

16. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants ont été reclassés selon la présentation retenue pour l'exercice écoulé.

Constitution de la société

Conseil d'administration

John M. Beck, *Président du Conseil*

Président directeur général de Aecon Group Inc.

Charles Bayless, *Administrateur*

Vice-recteur (retraité) de West Virginia University Institute of Technology.

Michael Costello, *Administrateur et président du Comité de vérification*

Président directeur général de BC Hydro et de BC Transmission Corporation (retraité), administrateur de InTransit BC et de Vancouver Island Health Authority, et président du conseil de Axia Software Corporation.

Frank J. Ewasyshyn, *Administrateur**

Vice-président directeur – Production, Chrysler LLC

Richard P. Fitzgerald, *Administrateur*

Président du conseil (retraité) de Diageo Canada Inc.

Adèle M. Hurley, *Administratrice*

Présidente de Hurley & Associates Inc. et administratrice du Programme « Water Issues » du Centre Munk d'études internationales, Université de Toronto.

Ronald L. Jamieson, *Administrateur et président du Comité des ressources humaines*

Premier vice-président de BMO Groupe financier, Services bancaires aux autochtones (retraité), administrateur de la Nuclear Waste Management Organization et Denendeh Investments Inc. président du Canadian Council for Aboriginal Business.

Bruce Lourie, *Administrateur*

Président de Ivey Foundation et administrateur de Environmental Defence Canada et du Groupe consultatif sur la diversité biologique.

Lyn McLeod, *Administratrice et vice-présidente du Conseil*

Présidente du Conseil ontarien de la qualité des services de santé et représentante de l'Ontario au Conseil canadien de la santé, chancelière fondatrice de l'Institut de technologie de l'Université de Toronto et ex-présidente du conseil de Confederation College à Thunder Bay.

Patrick J. Monahan, *Administrateur*

Vice-président et vice-recteur de l'Université York, ex-doyen de Osgoode Hall Law School et ex-président du Conseil des Gouverneurs de la Commission du droit de l'Ontario

Colin Andersen, *Administrateur*

Directeur général de l'Office de l'électricité de l'Ontario

** a cessé ses fonctions le 16 février 2009*

Pour plus de renseignements sur le Conseil d'administration, les statuts constitutifs, le code de conduite, la gouvernance de la société, les règlements et les comités du Conseil de l'OPA, prière de consulter le site Internet www.powerauthority.on.ca et cliquer sur « About OPA », « Management, Mandate and Organization », « Board of Directors ».

Membres de la direction

John M. Beck, *Président du Conseil d'administration*

Colin Andersen, *Directeur général*

JoAnne Butler, *Vice-présidente, Ressources électriques*

Ben Chin, *Vice-président, Communications*

Peter Love, *Directeur des économies d'énergie **

Michael Lyle, *Conseiller général et vice-président des services du Contentieux et des Relations extérieures*

Kimberly Marshall, *Vice-présidente, Finances et Administration*

Amir Shalaby, *Vice-président, Planification du réseau d'électricité*

Paul Shervill, *Vice-président, Conservation et Développement sectoriel*

John Zych, *Secrétaire général*

** a quitté l'OPA le 26 juin 2009, après la suppression de la fonction de Directeur des économies d'énergie*

Office de l'électricité de l'Ontario
120, rue Adelaide Ouest,
Bureau 1600
Toronto (Ontario) M5H 1T1

Téléphone : (416) 967-7474
Télécopieur : (416) 967-1947

Internet: www.powerauthority.on.ca

The English version of this report is available at the OPA website: www.powerauthority.on.ca

Le sigle « OPA », ainsi que la désignation « Ontario Power Authority » sont des marques de commerce détenues par l'Office de l'électricité de l'Ontario.